

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 1 (1892-1897)

Heft: 1

Artikel: Fragments d'archéologie genevoise

Autor: Mayor, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRAGMENTS D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE

Nous réunissons sous ce titre un certain nombre de faits archéologiques sans autre connexion que leur commune origine. Il ne s'agit point de ces découvertes merveilleuses qui doivent éclairer d'un jour nouveau les actions de nos ancêtres ou bouleverser telle ou telle donnée historique; nous n'avons à consigner ici que les résultats de recherches très humbles, mais qui peuvent avoir de l'intérêt pour les Genevois. Ces *Fragments* se rapportent tous à Genève et à ses environs; ce sont, en quelque sorte, des procès-verbaux de trouvailles, de restaurations entreprises et de destructions consommées, des documents pour l'histoire de l'art; ils n'ont d'autre but que de conserver le souvenir de monuments détériorés ou disparus à jamais, et des circonstances dans lesquelles tel ou tel objet a été mis au jour. La conservation du peu de monuments historiques que possède Genève, nous tient fort à cœur et nous serons heureux si, en lisant les pages qui suivent, quelques personnes se sentent attirées vers les œuvres de ceux qui nous ont précédé.

Nous devons de précieux conseils à MM. Édouard Favre, président de la Société d'histoire et d'archéologie, Théophile Dufour, directeur de la Bibliothèque et Louis Dufour, archiviste d'Etat; qu'ils reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance.

* * *

Voici la liste de ces notices :

La Maison du Molard.

Ancienne halle à la rue du Marché.

Passages souterrains à Saint-Antoine ; pierre tombale de Gondard Willemand.

Réparations au Collège de Saint-Antoine.

Restaurations des Macchabées et de Saint-Pierre.

Restaurations de l'Hôtel de Ville et de l'ancien Arsenal.

La maison-forte dite prieuré d'Aïre.

Pierres tombales des nobles Pierre, Guillaume et Jacques de Sacconay.

Restauration de l'église de Satigny.

Le Musée épigraphique.

Pour ne pas allonger les descriptions et les encombrer de termes techniques, les planches ont été réunies à la fin du mémoire et précédées d'une explication détaillée.

LA MAISON DU MOLARD

Pendant l'été de 1889, on a démolie l'important édifice qui était situé à l'angle de la place du Molard et de la rue de la Croix-d'Or. Disparition regrettable, car l'aspect infiniment pittoresque de cette partie de la vieille ville a été détruit du même coup. Si l'artiste, le curieux de couleur locale ennemi de la banale habitation moderne, ont été frustrés de quelques joies par la transformation, complète aujourd'hui, de la place du Molard, il n'en a point été de même pour l'archéologue, plus soucieux, par état, du détail et des découvertes inopinées; il a passé, lui, d'agréables moments au milieu des ruines, tout en protestant, il faut le reconnaître, contre ces ruines mêmes.

Par son aspect monumental et par les quelques vestiges de décoration sculptée que l'on y apercevait, le bâtiment qui nous occupe présentait un intérêt tout particulier, que vinrent bientôt augmenter les quelques trouvailles faites pendant les travaux de démolition.

Cet édifice est mentionné pour la première fois dans un re-

gistre des comptes de la Communauté genevoise; on y voit que les travaux de creusement du port du Molard, entre les halles et *la maison de la famille de Rolle*, commencèrent au printemps de 1429¹. La maison de Rolle était probablement achevée depuis peu, car son architecture datait des premières années du quinzième siècle. Plus tard, en 1453², les mêmes registres nous apprennent que l'ouverture du marché hebdomadaire du samedi était annoncée par la pose d'une bannière de fer, sur *la colonne de l'avant-toit de la maison de noble Jacques de Rolle*, placée en plein quartier commerçant.

Mais ce que nous savons de plus important sur cette demeure, antérieurement à la Réformation, se trouve dans l'inventaire des immeubles de Genève dressé, en 1475, pour servir de base à une estimation générale des biens des Genevois engagés dans la querelle du duc de Bourgogne et qui avaient, de ce chef, à payer aux Suisses une rançon de 26,000 écus d'or. Dans cet inventaire, publié par feu le Dr J.-J. Chaponnière³, on voit que *la maison qui appartint jadis à noble Jacques de Rolle* est estimée 3,800 florins⁴. Deux chiffres seulement sont supérieurs à celui-ci, l'un (6,000 florins) pour une maison sise à l'angle de la grande rue de Rive et de la place de la Fusterie et appartenant aux héritiers de noble Jean d'Orsières⁵, et l'autre (7,000 florins) attribué à la maison de Janin de la Mare, drapier, située à l'angle de cette même rue de Rive et de la rue tendant vers Saint-Pierre⁶ (la place du Fort-de-l'Écluse actuellement), soit en face de la maison du Molard. De ceci on peut conclure que l'ancienne demeure de Jacques

¹ Frédéric Borel, *Les foires de Genève au quinzième siècle*, Genève, 1892, in-4, p. 83.

² *Ibid.*, p. 279.

³ *État matériel de Genève pendant la seconde moitié du quinzième siècle*, dans M. D. G., tome VIII, p. 289-432.

⁴ *Ibid.*, p. 311 :

« Tenant Bernen. m. vj^c.

Domus que quond. fuit N. Jac.

Dna Aymoneta. m. vc.

de Rotulo sita juxta dom. hered.

Jo. du Peyrat. vij^c.

Joh. Pintiv. ex orient. et Plateam

communem de Molari ex occident.....

3800 ».

⁵ *Ibid.*, p. 312.

⁶ *Ibid.*, p. 316.

de Rolle n'était pas seulement de belle apparence, mais qu'elle donnait encore un bon revenu. Elle semble avoir été construite par ce noble Jacques de Rolle, personnage important qui fut plusieurs fois syndic ainsi que son fils Jean, et qui reconstruisit l'abside de l'église Sainte-Marie-Madeleine, où l'on voit ses armes sculptées en maint endroit¹. L'immeuble ne resta pas plus d'un demi-siècle entre les mains de cette famille; l'arrière-petit-fils de Jacques allait s'établir à Soleure vers la fin du XV^e siècle, et les Rolle y ont encore des descendants.

Lors du dénombrement de 1475, la maison appartenait à trois propriétaires différents, parmi lesquels M. Frédéric Borel, se basant sur les termes mêmes du registre des estimations², signale un groupe de Bernois, des marchands probablement, réunis en collectivité pour la possession de locaux propres à les abriter, eux et leurs marchandises³. Le troisième propriétaire, Jean du Peyrat, avait une fille, Catherine, qui épousa, vers 1478, noble Pierre de Pesmes, chevalier, plus tard seigneur de Brandis⁴. C'est ainsi

¹ D'azur à la roue d'or accompagnée en pointe d'un mont de trois copeaux d'argent.

² Voy. ci-dessus p. 66, n. 4.

³ F. Borel, *op. cit.*, p. 98.

⁴ Pierre de Pesmes acheta le 13 mai 1482, de Jean-Frédéric de Mülinen, la terre de Brandis dans l'Emmenthal. Elle fut vendue au gouvernement de Berne par Jacques de Montmajeur, comte de Brandis, arrière-petit-fils de Pierre de Pesmes. — De Pesmes porte : d'azur au gonfanon d'or de trois pendants, garnis d'anneaux de même.

La famille de Pesmes possédait de nombreux immeubles; l'un, entre autres, sis *in dicta magna carreria Ripparie a parte venti et superiori*, est estimé, dans l'inventaire de 1475, à 2000 florins et attribué à nobles Jean et Claude de Pesmes (J.-J. Chaponnière, *op. cit.*, p. 315). Cette maison existe encore à la rue des Allemands, n^o 30, mais sa façade forme actuellement le côté sud de la cour. L'édifice placé entre cette dernière et la rue est de style Louis XVI. Il n'est pas hors de propos de signaler divers aménagements intérieurs qui ont été apportés à cet immeuble en 1887; ils ont nécessité le transfert, dans le mur du fond de la cour, d'un bas-relief sculpté, encastré primitivement dans la muraille de droite. Ce mur du fond qui était donc l'ancienne façade, se distingue par deux jolies portes ogivales ornées de moulures en forme de câbles, surmontées de fenêtres carrées décorées d'une façon semblable et par une sorte de niche à accolade qui abrite une source jaillissante. Le bas-relief dont il s'agit représente les armes de Pesmes; l'écu est sommé d'un heaume à tortil portant

que la part de J. du Peyrat passa dans la famille de Pesmes ou de Brandis qui paraît avoir possédé un moment toute la maison ; mais elle ne la garda pas longtemps, car les Brandis, restés catholiques, durent quitter Genève peu après l'adoption de la Réforme. Leur nom resta cependant attaché à la chapelle qui occupait le rez-de-chaussée de la tour carrée en saillie sur la place ; au XVIII^e siècle il existait encore près de là une ruelle de Brandis et, sur le Rhône, des moulins du même nom.

En 1539, la maison du Molard fut acquise par la famille du Villard, l'une des principales de Genève¹. Le 12 février 1585², les frères Jean et Gabriel du Villard demandent au Petit Conseil l'autorisation de faire peindre leurs armes³ à la place de celles des Brandis, ce qui leur fut accordé *mesmes en la petite tour sur la chapelle de l'orloge*. Plus tard, en 1591, noble Jean du Villard syndic, l'auteur de la curieuse carte du lac Léman qui se trouve à la Bibliothèque publique, réclame et obtient le transfert de l'horloge qui se trouvait sur sa maison, à l'autre bout de la place, dans la tour d'enceinte où elle est encore maintenant. Dans le courant du XVII^e siècle, la maison redevint la propriété de plusieurs particuliers et, dès lors jusqu'à sa démolition, elle n'a pas cessé d'être divisée.

* * *

Malgré de nombreuses mutilations, l'ancienne demeure de Jacques de Rolle avait conservé son caractère général⁴ ; c'était

un bras armé d'une épée comme cimier et entouré de lambrequins. On lit au-dessous le millésime 1561, date très postérieure à l'architecture de cette façade qui est des premières années du XV^e siècle ; il est probable que les Pesmes, malgré leur éloignement de Genève pour cause de religion, avaient conservé tout ou partie de leurs propriétés et qu'ils voulurent affirmer leurs droits en faisant tailler leurs armes.

¹ Archives de Genève, *Minutes du notaire Claude de Compois*, 12^{me} volume.

² *Registres des Conseils*, 1585, f° 22.

³ Du Villard porte : parti au 1^{er} de sable au lion d'or ; au 2^{me} coupé au 1^{er} d'argent à la tête de Maure posée de trois-quarts, au 2^{me} de sable à la fasce d'or.

⁴ Voy. pour toute la partie descriptive l'explication des planches.

un gros bâtiment rectangulaire, flanqué d'une tour de même forme sur sa face principale; une construction secondaire isolée par une cour carrée du premier corps de logis, communiquait avec celui-ci par des galeries. Il est certain que le dernier étage et les toits du premier corps de logis, tels que nous les avons connus, étaient postérieurs aux autres parties de la maison et à la chapelle en particulier. Quant au bâtiment accessoire, les étages en ont disparu à une époque que nous ne pouvons préciser; il n'en restait, lors de la démolition, qu'une tourelle carrée placée à l'angle nord-est de la cour et des caveaux situés au niveau de cette dernière. Les échoppes et les masures accrochées de tous côtés aux flancs de la malheureuse maison dataient des XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi qu'un immeuble élevé dans le rectangle laissé libre entre la tour, le corps de logis principal et la maison contiguë (Pl. I et Pl. II, fig. 1).

La véritable porte d'entrée de la maison n'était pas celle qui s'ouvrait sur la place du Molard, mais bien la belle arcade ogivale que l'on voyait à plusieurs mètres en arrière, dans l'allée. Ce passage une fois franchi, on avait la cour devant soi, puis, immédiatement à droite et dans l'angle sud-ouest de la cour, la tourelle de l'escalier de forme polygonale, éclairée par de petites fenêtres carrées. A gauche, se trouvait l'entrée des communs occupant le rez-de-chaussée de l'aile détruite précédemment.

L'intérieur n'avait, du reste, pas moins souffert que l'extérieur. Les pièces, très vastes, furent subdivisées au XVII^e siècle déjà et à chaque étage, en plusieurs chambres; on ouvrit, à tort et à travers, des portes et des fenêtres dans l'épaisse muraille de molasse, tandis que les anciens jours étaient condamnés ou transformés en armoires.

De la décoration de jadis il restait, en somme, fort peu de chose; ce qu'il y avait de plus remarquable était un plafond magnifique qui n'est apparu dans toute sa splendeur que lors de la démolition des cloisons qui transformaient, en un appartement complet, la grande salle du troisième étage, la pièce principale de la maison. Ce plafond reposait sur cinq puissants sommiers de chêne richement moulurés et dont les amortissements étaient ornés de petits écussons qui, malheureusement, ne portaient

plus aucune trace de figures¹; les poutrelles intermédiaires laissaient entre elles des caissons séparés par des liteaux. Les plafonds du premier et du second étage étaient aussi anciens, mais très simples et dépourvus de sommiers (Pl. III, fig. 1, 6 et 7).

Les du Villard, en prenant possession de la maison de Brandis, voulurent lui conserver son caractère de demeure seigneuriale, de *maison-forte*. Nous avons vu qu'ils y firent mettre leurs armes; au XVII^e siècle, ils renouvelèrent la décoration de la grande salle du troisième étage. Nous y avons trouvé, en effet, des vestiges de peinture polychrome appartenant à cette époque, et dont toutes les parois de cette pièce devaient être couvertes. Exécutée très habilement sur les murs mêmes ou sur des boiseries assez grossièrement assemblées, cette décoration rappelait celle du plafond de la grande salle de la Commanderie de Compesières; c'étaient le même dessin largement traité et un système d'ornementation presque identique, des rinceaux élégamment contournés, des fleurs, des fruits, des paysages, quelques figures humaines décoratives, des arcs, des moulures et des filets autour des fenêtres et des portes, le tout dessiné en noir et peint de couleurs vives sobrement modelées. Nous avons pu sauver quelques-unes des planches peintes qui, arrachées violemment des murs qu'elles recouvriraient et jointes tant bien que mal, avaient servi à élever de légères cloisons, lors de la division en appartements (Pl. IV, fig. 1).

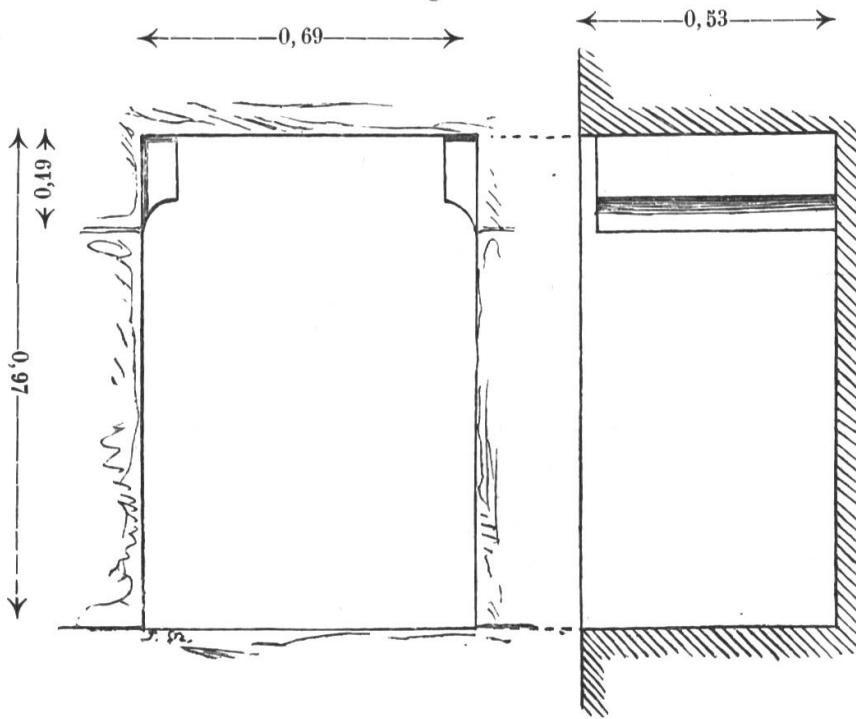
Dans le reste de l'édifice il n'y avait plus rien d'intéressant, si ce n'est un certain nombre de ces liteaux minces et plats, dits couvre-joints, fixés au plafond du premier étage et peints grossièrement à l'aide de poncifs; les uns portaient les armes de Savoie alternant avec des lacs-d'amour, les autres celles de Savoie et de Genevois séparées par des croix obliques tracées en noir; ceci, au moins, était un reste de l'ancienne décoration (Pl. IV, fig. 2 et 3). En plusieurs endroits, on voyait des frag-

¹ Ce plafond, qui rappelle beaucoup celui de la salle des Armures (provenant de la maison Auzias aujourd'hui démolie, rue du Rhône), a été acquis par la Ville; il a longtemps séjourné sous l'ancien Arsenal; maintenant il gît dans les terrains vagues des Casemates où il achève de se détériorer.

ments de papiers de tapisserie de différents styles, Louis XVI, Empire, Restauration, etc., superposés et formant d'épaisses couches. Les plus curieux de ces fragments, ceux qui ont pu être décollés, ont été achetés par un amateur de notre ville. Le plafond du rez-de-chaussée du corps de logis principal était décoré de rosaces variées, en papier peint, appartenant à l'époque Louis XVI et formant le centre de caissons peints en jaune, du plus mauvais goût.

La décoration sculptée consistait en moulures plus ou moins riches. Nous avons dit que la plupart des fenêtres avaient été murées, mais quelques-unes d'entre elles étaient restées intactes sous les aménagements modernes; c'était le cas, en particulier, pour celles de la grande salle du troisième étage, éclairée par sept grandes fenêtres s'ouvrant sur la rue de la Croix-d'Or, la place du Molard et la cour de la maison; cinq de ces baies étaient géminées et à croisillons, disposition charmante que l'on

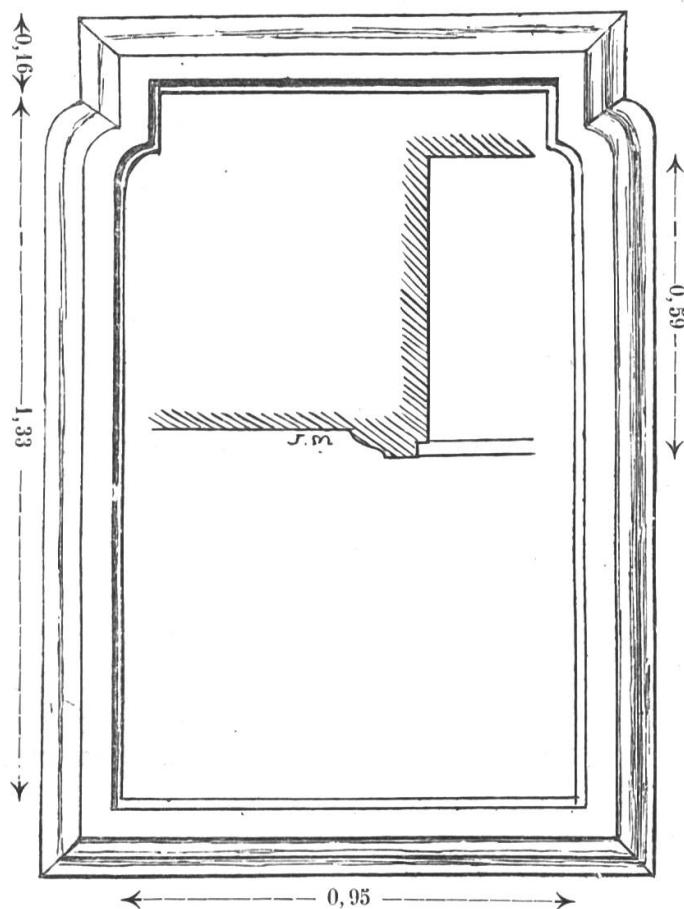
Fig. 1.



remarque dans un grand nombre d'édifices de l'ancien diocèse de Genève (Pl. III, fig. 1 et 3). Les portes étaient toutes carrées et sans ornement; aucune trace, ni aux portes ni aux fenêtres, de

ces linteaux à accolades si fréquents chez nous, mais postérieurs à la construction de Jacques de Rolle. Toutes les saillies, corniches, tablettes de fenêtres, meneaux, etc., étaient moulurées; la corniche

Fig. 2.



de la tour était garnie de petits modillons très simples (Pl. II, fig. 3). A l'intérieur, se trouvaient plusieurs placards creusés dans l'épaisseur des murs¹ (Fig. 1 et 2), quelques-uns encadrés d'un épais boudin et tous de formes rectangulaires et à corbeaux.

* * *

Nous n'avons pas encore parlé de la chapelle, située au rez-de-

¹ Au troisième étage les murailles extérieures avaient encore près de 80 centimètres d'épaisseur.

chaussée de la tour, et absolument indépendante du reste de l'édifice, dont elle était, assurément, la partie la plus curieuse et la plus ancienne.

Placée sous le vocable de sainte Catherine par son fondateur Jacques de Rolle, elle avait son entrée sur la face sud de la tour (soit sur la grande rue de Rive, *magna carriera Ripparie*), dont elle occupait entièrement le rez-de-chaussée; on y accédait par un degré de trois ou quatre marches aboutissant à une terrasse, longue et étroite, qui bordait le petit côté méridional de la tour et sur laquelle s'ouvriraient deux portes : l'une percée dans la muraille occidentale de la maison et servant au passage de ses habitants, l'autre donnant directement accès dans la chapelle. Nous avons retrouvé des traces de la première, entre autres la base de l'un des jambages (Pl. II, fig. 6); quant à la seconde, presqu'intacte sous des boiseries modernes, c'était une jolie baie ogivale bien moulurée¹ (Pl. II, fig. 4 et Pl. V, VI et VII).

Jusqu'au moment de la démolition, rien ne pouvait faire soupçonner l'existence, dans cette tour, d'un local affecté au culte, si ce n'est les deux contreforts que l'on apercevait aux angles, derrière une échoppe, et qui impliquaient nécessairement une voûte. Mais une voûte n'abrite pas toujours une chapelle; il a fallu l'apparition de la porte en ogive et, plus tard, la découverte d'autres parties caractéristiques pour donner pleine et entière confirmation aux documents qui établissaient l'existence d'une chapelle en cet endroit. Il n'en est, du reste, pas fait mention dans le dénombrement de 1475, qui tient compte de toutes les chapelles particulières existant en très grand nombre à Genève.

Les gens qui ont si soigneusement utilisé la place dans la Maison du Molard trouvèrent moyen de faire deux locaux distincts dans la chapelle, en la partageant, dans le sens de la hauteur, par un plancher; ils détruisirent la voûte, murèrent la fenêtre primitive et en percèrent d'autres, plus appropriées à la nouvelle destination de ce lieu qui devint alors un dépôt de marchandises. Un grattage attentif des murs nous a permis de nous rendre

¹ La disposition des pierres placées au-dessus de cette porte permet de supposer que des armoiries ou une sculpture quelconque la surmontaient. Elle était en outre protégée par un auvent triangulaire.

un compte exact de la disposition ancienne de cette minuscule église, composée d'une seule et unique travée. Elle était éclairée par une vaste baie ogivale à meneaux, d'un bon style du commencement du XV^e siècle, ouverte dans la façade de la tour, sur la place, à gauche de l'entrée de la chapelle et surmontée d'un oculus ovale placé horizontalement (Pl. VI et VII). En déblayant avec soin les matériaux qui avaient servi à murer cette fenêtre, nous avons retrouvé de nombreux fragments sculptés appartenant aux nervures de la voûte et à la décoration même de la baie, tels qu'une partie de culot (Pl. II, fig. 8), des moulures, etc.; l'un des crochets inférieurs des meneaux était complet et encore en place¹, et gardait dans un de ses recoins un seul et unique petit morceau de verre rouge, dernier débris du vitrail. Deux autres fenêtres sans forme bien caractérisée, placées à droite et à gauche de la baie principale, mais murées aussi, paraissaient cependant antérieures à la destruction de la voûte et à la pose du plancher intermédiaire; elles peuvent avoir été percées après la Réformation, lorsque la chapelle eut été désaffectée.

A l'extérieur, la fenêtre était abritée, comme la porte, par un auvent pyramidal, et c'est probablement à l'un des piliers de cet auvent qu'il est fait allusion dans le livre de comptes de 1453². Cela devait former jadis un ensemble que nous avons essayé de représenter (Pl. VII); la porte avec ses belles moulures, les deux contreforts d'angles terminés par un chaperon à deux rampants et ornés, à mi-hauteur, d'une épaisse corniche, la fenêtre aux délicates découpures dénotaient les soins apportés, par les architectes et maîtres maçons de Jacques de Rolle, à la construction qui leur avait été confiée.

Le tracé de la voûte, en ogive un peu surbaissée, a pu être reconstitué; mais il n'a pas été possible de rétablir le profil exact des nervures et des arcs formerets, ni leurs amortissements. La configuration de la chapelle a été entièrement restituée quand on a mis au jour l'emplacement de l'autel situé en face de la grande fenêtre et orienté selon les exigences du culte catholique; il était surmonté d'un retable sculpté en molasse, et abrité par un gros arc de décharge en cintre surbaissé; ce dessus

¹ Déposé aujourd'hui au Musée épigraphique.

² Voyez ci-dessus p. 66.

d'autel se compose d'un arc trilobé à crochets, en accolade très fermée, presque ogival, et orné de moulures et de feuilles bien travaillées¹ (Pl. VIII). Le massif même de l'autel avait disparu complètement. La chapelle était évidemment peinte, ainsi que tous les édifices religieux du moyen âge; nous avons retrouvé, en effet, de nombreuses traces de peinture bleue dans la partie supérieure des murs, et d'un enduit de couleur foncée, impossible à déterminer, sur la partie basse, en particulier autour de l'autel; là devait exister une fresque dont l'épaisse couche de mortier seule subsistait. Les fragments de nervures retrouvés étaient peints en rouge et en vert.

Le sol, enfin, était recouvert d'un dallage en molasse reposant directement sur un lit de béton. Sous la chapelle se trouvait un caveau voûté en berceau-ogive, dallé en molasse et éclairé par un petit soupirail rectangulaire percé au-dessous de la fenêtre de la chapelle; l'entrée se trouvait au rez-de-chaussée du grand corps de logis. Une fouille faite avec soin dans ce caveau n'a donné aucun résultat; un historiographe de notre ville avait cependant imprudemment avancé qu'il possédait les preuves certaines de l'existence d'un tombeau en ce lieu; ceci était bien difficile à admettre, car nos ancêtres n'auraient jamais placé une sépulture aussi près du lac qui s'avancait, on le sait, jusqu'aux Rues-Basses. La Maison du Molard n'avait du reste pas d'autre cave, si ce n'est trois caveaux placés en enfilade au rez-de-chaussée du bâtiment secondaire, et les fondations étaient partout peu profondes.

* * *

Les trouvailles faites pendant les travaux de démolition, indépendamment des découvertes architecturales proprement dites, se réduisent à quelques pièces de monnaie sans valeur, un 30 kreuzer de Berne du XVII^e siècle, un 4 centimes de Genève de 1839, un jeton anglais, etc., à des fragments d'imprimés et de livres de comptes du siècle dernier, à une bourse en soie verte et à deux parchemins, actes notariés du XV^e siècle, complètement effacés, trouvés dans la charpente de la tour. Ce que l'on a recueilli de plus intéressant a été le claveau central d'une arcade recon-

¹ Déposé aujourd'hui au Musée épigraphique.

struite par Jean du Villard à côté de la grande porte d'entrée, devant l'un des caveaux du rez-de-chaussée qu'il avait transformé en boutique, et portant ses initiales, sa marque commerciale et la date 1576¹ (Pl. II, fig. 2). L'une des girouettes de la tour, ornée d'un petit drapeau en métal découpé et jadis peint, a été déposée au Musée archéologique.

Nous nous sommes un peu étendu sur ce sujet, car il nous semblait fâcheux qu'un édifice aussi remarquable disparût sans laisser d'autres traces que les quelques articles de journaux que nous lui avions consacrés² et des souvenirs personnels plus ou moins précis. Nous aurions aimé que la chapelle au moins fut épargnée et reconstruite, après avoir été soigneusement démolie, en quelque endroit de la ville. Ce vœu n'a pas été réalisé; seules, la grande porte d'entrée et la porte de la chapelle ont été achetées par un amateur éclairé et réédifiées dans sa propriété. C'est tout ce qui reste, avec quelques fragments au Musée épigraphique, au Musée archéologique ou en notre possession, de la maison de Jacques de Rolle qui fut l'une des plus belles de Genève, en un des plus riches quartiers de cette ville; sa construction massive, si elle n'eût point souffert des outrages des hommes, eût défié les injures du temps.

ANCIENNE HALLE A LA RUE DU MARCHÉ

Feu le Dr J.-J. Chaponnière avait signalé, dans une séance de la Société d'histoire et d'archéologie, l'existence de « voûtes ogivales » dans une allée des Rues-Basses³. L'immeuble au rez-de-chaussée duquel se trouvait ces voûtes, ainsi qu'une maison contiguë, ont été démolis, dans l'hiver de 1888, pour faire place à de nouvelles constructions.

¹ En notre possession.

² Voy. *Journal de Genève*, n^os du 28 juin et du 26 juillet 1889.

³ Séance du 22 mars 1838; voy. Édouard Favre, *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, 1889, in-8, p. 25.

Le n° 13 de la rue du Marché comportait, avant sa réédification, deux corps de logis placés à la suite l'un de l'autre et desservis par un seul escalier extérieur élevé dans une cour centrale. L'allée traversait entièrement et dans le sens de la longueur, les deux bâtiments, pour aboutir à une seconde cour d'où elle se prolongeait jusqu'à la rue du Rhône. C'est, du reste, la disposition de la plupart des maisons comprises entre cette artère et les Rues-Basses. L'un des corps de logis était une maison du XVIII^e siècle totalement dépourvue d'intérêt; mais il n'en était pas de même de l'autre, dont le premier étage possérait encore quelques fenêtres à linteaux en accolades, décelant une construction ancienne.

L'allée sombre et étroite dans cette partie de l'édifice était obstruée, à gauche, par de grosses retombées de voûtes, cela même qui avait attiré l'attention du Dr Chaponnière. Il était facile de voir que ces fragments appartenaient à un système complet de voussure et que le passage avait été pris, à une époque indéterminée, sur la largeur d'une vaste salle, en élevant, parallèlement à la muraille longitudinale de celle-ci, une paroi légère.

Lorsque les cloisons intermédiaires qui encombraient ce rez-de-chaussée et la paroi de droite de l'allée eurent été détruites, les voûtes sont, en effet, apparues intactes. Elles abritaient un local long et étroit et se composaient de trois travées ogivales, avec nervures, arcs doubleaux et arcs formerets, élevées de 4^m,10 à 4^m,15 au-dessus du sol grossièrement pavé. Les ogives étaient fort peu sensibles et les arcs formerets presque à plein cintre.

Il n'y avait aucune ouverture dans les deux murailles longitudinales; la porte primitive devait être percée dans la paroi transversale sud donnant sur la première cour et refaite à une époque relativement récente. La seule fenêtre ancienne se trouvait dans la muraille transversale nord; c'était une petite baie carrée et munie d'un chanfrein.

Tout cela, du reste, taillé en molasse et sans aucune décoration; les différents arcs, simplement chanfreinés, se réunissaient, aux huit retombées, en un seul faisceau terminé en pointe à quelques centimètres du sol, exhaussé probablement depuis la construction des voûtes. Les murailles, construites en cailloux, en tuf et en blocs de toute nature, avaient été revêtues anciennement d'une épaisse couche de mortier. Le rectangle formé par cette salle n'était pas

très régulier : il avait 19^m,50 de longueur d'un côté, et 19^m,04 de l'autre sur une largeur de 5^m,65 et de 5^m,50. Chaque travée avait en moyenne 6 mètres de long d'axe en axe. Les parties supérieures de la maison étaient modernes et la construction primitive ne devait pas être élevée de plus d'un étage.

On peut supposer que ce local était une des nombreuses halles élevées aux alentours du Molard, centre commercial de Genève au moyen âge ; ces halles furent successivement agrandies dans le courant du XV^e siècle¹ ; c'était la seule construction de ce genre et de cette époque qui nous restât et si elle ne présentait, en somme, aucune particularité remarquable, il était bon d'en conserver au moins le souvenir.

PASSAGES SOUTERRAINS A SAINT-ANTOINE

PIERRE TOMBALE DE GONRARD WILLEMAND

On a mis au jour, dans le sous-sol du bâtiment² de l'École lancastérienne contiguë au Collège de Saint-Antoine et démolie pendant l'été de 1889, une galerie, soit poterne, voûtée en berceau plein-cintre et se dirigeant de l'ouest à l'est. La date 1696³ était gravée au-dessus de l'entrée, garnie encore de gonds pour une solide porte. Large de 2^m,60 sur 3 mètres de hauteur, ce passage était coupé brusquement, au bout de 30 mètres environ, par le mur de soutènement tout moderne qui sépare la partie basse de la cour du Collège du préau de l'École des garçons de la rue de Malagnou.

L'ancienne enceinte, dite des Réformateurs, ne protégeait plus efficacement la ville à la fin du XVII^e siècle et l'on songea alors

¹ Voy. F. Borel, *op. cit.*, *passim*.

² Construit en 1822.

³ La clef de voûte sur laquelle était gravée ce millésime est actuellement au Musée épigraphique.

à améliorer le système suivi par les ingénieurs du XVI^e siècle. Le front de Saint-Antoine ne subit que des modifications partielles, la Chambre des fortifications se bornant à faire renforcer certains points. On éleva, entre autres, dans l'oreillon gauche du bastion de Saint-Antoine, un petit ouvrage destiné à remplacer cet oreillon par un flanc droit; le couronnement en était moins élevé que celui du bastion même et était garni, comme lui, de trois embrasures pour le canon, formant une batterie basse. Pour pénétrer dans cet ouvrage, tout extérieur, il fallut percer la courtine et construire cette poterne qui, en droite ligne et par une pente insensible, donnait un accès suffisant pour l'artillerie. Le passage est aujourd'hui comblé et enfermé dans les fondations d'un nouveau bâtiment d'école.

* * *

Peu de temps après la découverte de la poterne que nous venons de décrire, on a trouvé une nouvelle galerie souterraine, creusée un peu plus bas que la première et de la même époque qu'elle; il ne s'agit cette fois que d'un simple canal ou égout, vouté de même en berceau plein-cintre et servant à déverser dans le fossé les eaux du front de Saint-Antoine et de la partie avoisinante de la ville.

Ce canal¹ s'ouvrait dans une sorte de puits carré, au centre du préau de l'École lancastérienne et à 3 mètres environ au-dessous du niveau du sol; il descendait de là, obliquement et en pente douce, jusqu'au niveau de la rue de Malagnou où il débouchait à côté du hangar des pompes à incendie. Les eaux y étaient amenées par différents conduits, qui n'existaient plus en 1889; l'entrée, fermée jadis par une vanne glissant dans des rainures de roche, était encore intacte.

Mais cette galerie aurait présenté moins d'intérêt encore que la première si son dallage, entièrement en roche, n'avait attiré notre attention. On sait que les gens des XVII^e et XVIII^e siècles employèrent sans aucun scrupule, comme matériaux de construction, les pierres tombales du moyen âge ou les blocs de roche, si

¹ Longueur 18^m,25, largeur 0^m,75, hauteur 1^m,30.

bien taillés, sur lesquels les Romains gravaient leurs inscriptions ; et ici encore ils n'avaient eu garde de se priver d'un tel secours. Nous avons trouvé, en effet, sous une épaisse couche de terre et de déblais, un fragment d'inscription gothique, large de 1^m,04 et long en moyenne de 85 centimètres. La gravure en est fort bien conservée ; c'est la partie supérieure d'une dalle tumulaire¹ ne représentant pas même la moitié du monument complet. On voit, au centre, un chapeau de chanoine gravé au-dessus de l'image du défunt dont il ne reste, sur notre fragment, que l'extrême sommet du crâne. Le pourtour est occupé par l'inscription, en beaux caractères gothiques minuscules, avec les initiales seules en majuscules : nous n'en possédons que le commencement et la fin, qui contiennent, il est vrai, les points essentiels soit le nom et la date de la mort du personnage. Les traits gravés contiennent encore les restes d'un mastic brun qui servait, selon l'usage, à mettre le dessin en évidence. Voici ce texte qui commence sur le petit côté supérieur de la dalle :

1^o & *Hic iacet vir vēnd⁹ dñs²*
 2^o *Gonrardus Willemād ap.*
 3^o
 4^o o *1529 requescat ī pace.*

(*Hic iacet vir venerandus dominus Gonrardus Willemand ap(ostolicus protonotarius).... (ann)o 1529. Requiescat in pace.*)

Les *Registres des Conseils* et ceux du *Chapitre*³ nous donnent quelques renseignements sur ce Gonrard ou Conrad Willemand. Dans la séance du 22 janvier 1529⁴ du Conseil de la Communauté genevoise, on exposait que *Dominus Gonrard Wuleman* supplie que la prébende et le canonicat laissés vacants par la

¹ Déposée aujourd'hui au Musée épigraphique.

² Ces caractères, tout en étant préférables à des types romains, ne ressemblent que vaguement à ceux de l'inscription.

³ Archives de Genève.

⁴ *Registres des Conseils*, 1529, f^{os} 164 et 166.

mort du chanoine Alexis de Cherena, curé de Chambéry, lui soient accordés. Les membres du Conseil se montrèrent d'autant plus disposés à soutenir les prétentions du demandeur que le Chapitre avait dès longtemps promis une stalle à Jacques de Savoie, bâtard du comte de Genevois, malgré la ferme volonté des syndics qui « ne veullent souffrir que bastars ny estrangiers soyent esleuz ny receu en ladite dignite sans le sceu et vouloyr de la cite pour evyter les esclandres que par se ont este par le passe et pour le bien publicque de la dite cite¹. » De plus, G. Willemand était bernois et recommandé probablement par MM. de Berne; il n'en fallait pas davantage, à cette époque, pour devenir un protégé du Conseil, envers et contre tous. On décida donc d'appuyer la demande de G. Willemand auprès du Chapitre, en exposant nettement à ce corps la manière de voir du Conseil.

Mais le Chapitre, trop pressé, procédait justement à l'installation de Jacques de Savoie² pendant que l'on discutait en Conseil sur la demande de notre chanoine. Les syndics protestèrent, et G. Willemand fut enfin pourvu d'un canonicat³, avec cette réserve toutefois, que la prébende d'A. de Cherena resterait attribuée à Jacques de Savoie et qu'il jouirait seulement des émoluments et des distributions quotidiennes. La prochaine prébende vacante devait être donnée à G. Willemand, mais il mourut deux mois après son élection⁴, n'ayant assisté qu'à une seule réunion du Chapitre, celle du 1^{er} février 1529⁵.

On peut s'étonner de la précipitation avec laquelle le Chapitre installait un nouveau chanoine. En effet, A. de Cherena prenait encore part au chapitre du 15 janvier⁶ et son successeur était reçu le 22 du même mois. Mais il ne faut pas oublier que le clergé de Genève était, en 1529 déjà, en pleine désorganisation; une partie des chanoines ne résidait plus dans la capitale du diocèse et ils furent, à plusieurs reprises, en lutte ouverte avec leurs collègues restés attachés à la Cathédrale. L'évêque lui-même

¹ *Journal du syndic Jean Balard*, dans M. D. G., t. X, p. 193.

²⁻³ *Registres du Chapitre*, 1529.

⁴ Le chanoine J. Mercier, *Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève*, Annecy, 1890, in-8, p. 173.

⁵⁻⁶ *Registres du Chapitre*, 1529.

donnait l'exemple de la défection et l'on comprend que le Chapitre, réduit de plus de moitié et incapable de résister, spirituellement et temporellement, aux idées nouvelles, désirait à tout prix combler les vides survenus dans ses rangs. Il était, du reste, harcétré par les syndics, par de simples citoyens même, qui lui demandaient une stalle pour tel ou tel de leurs protégés¹.

G. Willemand ne paraît avoir joué aucun rôle important. Il n'est fait mention de lui ni dans l'obituaire de la Collégiale de Saint-Vincent de Berne dont il était chanoine et chantre², ni dans celui de Saint-Pierre qui s'arrête, il est vrai, à l'an 1522, probablement avant l'arrivée de G. Willemand à Genève. Le syndic Balard et les registres que nous avons cités font seuls mention de ce personnage; et Balard en parle dans son *Journal* surtout à cause de la protestation des magistrats genevois.

C'est une bonne fortune que l'une, au moins, des dalles de ce canal ait été placée avec la gravure en dehors; elle est venue augmenter la série, si intéressante déjà, des pierres tombales de nos chanoines conservées au Musée épigraphique. Il est certain que si nous avions pu faire retourner le dallage entier, nous aurions eu le reste de l'épitaphe de G. Willemand et d'autres monuments encore. Cet égoût devait être pavé d'inscriptions funéraires³.

RÉPARATIONS AU COLLÈGE DE SAINT-ANTOINE

Dans le but d'agrandir les locaux affectés à l'enseignement et de les pourvoir d'installations modernes, on a complètement transformé les anciens et précieux bâtiments du Collège de Cal-

¹ Cet état de trouble du Chapitre a été fort bien démontré par M. le chanoine J. Mercier (*op. cit.*) auquel nous sommes redevable de plusieurs indications précieuses; qu'il nous permette de lui exprimer ici notre sincère gratitude.

² *Registres du Chapitre*, 1529.

³ Nous avons signalé dans le *Journal de Genève*, nos du 25 août et du 18 septembre 1889, la découverte de ces deux passages.

vin. Quelle qu'ait été l'urgence des modifications apportées au vieil édifice, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer un fait aussi regrettable.

Le Collège méritait une part de cet intérêt si légitime qu'excite l'œuvre entreprise à Saint-Pierre; les deux monuments nous sont chers par de communs souvenirs : si l'on a vu en Saint-Pierre (à l'exclusion des traditions du moyen âge qui n'intéressent qu'un petit nombre d'élus) le berceau de cette religion réformée qui assura notre indépendance, le dernier asile d'illustres infortunes, le Collège et l'ancienne Bibliothèque devaient être compris dans le même sentiment de respect. C'était le cas de se souvenir de ces paroles de Gustave Revilliod : « s'il m'était permis d'émettre ici un humble vœu, c'est que le bâtiment actuel de la Bibliothèque publique, veuf des richesses qu'il contient, ne soit néanmoins pas détourné de sa situation primitive, et demeurant Bibliothèque du Collège, *respecté dans son intégrité, soit conservé à l'admiration de nos descendants*, comme le monument le plus caractéristique d'une époque à jamais glorieuse pour Genève¹. »

* * *

Il est évident que nos ancêtres ne nous ont point transmis les bâtiments du Collège de Saint-Antoine tels qu'ils furent élevés au XVI^e siècle; ils y ont apporté de notables changements, mais il subsistait assez de la construction primitive pour permettre une restauration complète et sérieuse.

Dans la première moitié de ce siècle, indépendamment de modifications intérieures plus ou moins importantes, on avait ajouté déjà la petite aile du nord, vulgaire bâtisse que les derniers travaux ont respectée, et transformé complètement les fenêtres du rez-de-chaussée des ailes anciennes, qui furent remplacées par de larges arcades en roche dépourvues de caractère. Nouvelles réparations après le transfert de la Bibliothèque aux Bas-

¹ *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*, 47^e année, Genève, 1890, in-8, p. 370. Ce passage est extrait d'une lettre datée de Varembé, le 6 février 1868, par laquelle G. Revilliod offrait au Conseil administratif une somme de cent mille francs pour aider à l'édition de la nouvelle Bibliothèque.

tions : c'est à ce moment que les curieuses colonnes en bois sculpté de la grande salle du premier étage ont été déplacées¹ ou mutilées lorsqu'il n'a pas été possible de les enlever. Enfin pour achever l'œuvre de destruction, un vaste plan de *restauration* fut élaboré en 1885 et mis à exécution dans les années suivantes.

Dès le printemps de 1886, les planchers du bâtiment central ont été surélevés, ce qui a entraîné la transformation complète des jours. Les façades ont été ainsi profondément modifiées; celle de la cour est méconnaissable, bien que le double perron ait été épargné dans ses grandes lignes; il est actuellement surchargé d'un pesant clocheton dans lequel l'horloge a été transportée. Les fenêtres du premier étage ont fait place à une galerie vitrée, en tuf, en bois et en pierre de Neuchâtel; il n'y a pas jusqu'aux armoiries de la République, surmontant le délicieux portique, qui n'aient été déplacées.

En 1888, on s'est attaqué à l'aile sud qui a été prolongée jusqu'à front du mur de la prison. Non-seulement il n'y reste plus rien des anciens aménagements intérieurs, mais les murs mêmes ont été refaits, et toujours avec cette pierre jaune de Neuchâtel, d'un si fâcheux effet. Les profils des moulures primitives ont cependant été appliqués aux nouvelles parties sculptées. Le bâtiment ainsi allongé est terminé aujourd'hui par une façade à pignon, agrémentée de pauvres armoiries de Genève; il a la prétention, non justifiée, de rappeler l'ancien style de l'édifice.

Les toits eux-mêmes, si pittoresques, ont été remaniés, l'inclinaison en a été changée, et les belles lucarnes de jadis ont été remplacées par d'autres. Toutes les lignes architecturales ont donc été transformées, les matériaux anciens remplacés; vraiment il est difficile d'appeler cela une restauration.

Seuls, de la construction du XVI^e siècle, les deux perrons ont été conservés; celui de l'aile sud a même été remis à neuf et le fameux bas-relief nettoyé, l'autre, plus endommagé encore, a été laissé tel quel; dans peu d'années il n'en restera rien, si l'on n'a soin de le mettre à l'abri des déprédatations des écoliers. Et que l'on n'oublie pas qu'il s'agit non-seulement d'un noble souvenir

¹ Deux d'entre elles sont déposées au Musée archéologique.

historique, mais encore d'une œuvre architecturale de grande valeur.

L'hygiène a certainement trouvé son compte dans cette transformation; il n'en sera pas de même pour l'art et l'histoire. Si l'on a gagné un peu de place, on a perdu un véritable joyau, que de stériles regrets ne nous rendront pas.

* * *

Ces travaux n'ont amené aucune trouvaille intéressante, si ce n'est celle d'un fragment d'inscription romaine d'une époque dif-

Fig. 3.



ficile à préciser (fig. 3)¹, gravée sur une dalle de roche, découvert le 22 avril 1888, en creusant un canal près de la loge de l'huissier du Collège. Il n'y a pas grand chose à en tirer; c'est probablement une partie d'inscription funéraire, érigée par un personnage inconnu aux mânes de son frère; on ne peut en lire que le mot (F)RATRIS et, au-dessous, le P habituel, abréviation de POSUIT. La ligne supérieure a laissé trop peu de traces; on n'y reconnaît qu'un N et les jambages informes de trois autres lettres, mais cela ne suffit pas pour restituer le texte complet.

Plus récemment, en creusant les fondations d'un nouveau bâti-

¹ Déposé au Musée épigraphique.

ment sur l'emplacement de l'École lancastérienne (1891), on a trouvé quelques monnaies de Savoie et deux ou trois jetons, le tout sans valeur aucune.

RESTAURATIONS DE LA CHAPELLE DES MACCHABÉES

ET DE

L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE SAINT-PIERRE

Notre ancienne Cathédrale¹ subit en ce moment une restauration qui sera complète quelque jour. L'œuvre entreprise est des plus populaires; la Ville, propriétaire du monument, y consacre d'importants crédits et des ressources considérables y sont affectées par une association constituée *ad hoc*.

Il nous paraît intéressant de donner un aperçu de ces travaux, une sorte de journal, sans commentaires, de la restauration et des découvertes auxquelles elle a donné lieu, car les deux notices publiées par l'association dont nous parlions tout à l'heure sont fort brèves².

LA CHAPELLE DES MACCHABÉES

Nous n'avons pas à faire ici l'historique de cette construction ou à rechercher l'origine exacte de son attribution aux frères Macchabées; une description architecturale n'est pas non plus nécessaire. Bornons-nous à rappeler que la chapelle, placée sous le vocable de Notre-Dame et communément appelée chapelle du Cardinal, fut construite dans les premières années du XV^e siècle, spécialement en vue, à ce qu'il semble, d'abriter la dépouille mortelle de son fondateur, l'un des plus grands personnages de

¹ Nous avons fréquemment entendu de nos concitoyens s'étonner de ce terme d'*ancienne Cathédrale*; ce terme est juste, car Saint-Pierre n'est plus une Cathédrale, depuis que cette église a cessé d'être le siège d'un Évêché.

² *Saint-Pierre ancienne Cathédrale de Genève*, 1^{er} fascicule, Genève, 1891, in-4, p. 115 et 2^e fascicule, Genève, 1892, in-4, p. 143.

l'Église : nous avons nommé le cardinal Jean de Brogny, élu évêque de Genève en 1423 et mort en 1426.

Le collège de chanoines et de prêtres qui desservait la chapelle fut le dernier à quitter Genève, en 1535; il avait toujours entretenu avec le gouvernement et la population d'excellents rapports. On prêcha, pendant quelques temps, la religion nouvelle dans la chapelle abandonnée¹, puis la Seigneurie en fit un dépôt de sel, de poudres et salpêtres; de là une humidité permanente qui eut bientôt fait de ronger les murailles et, traversant le mur mitoyen, d'attaquer les piliers du bas-côté méridional de Saint-Pierre. Plus tard, en 1670, les auditoires de l'Académie trouvèrent un asile en ce lieu; la chapelle fut, pour cela, divisée en trois étages, percée d'ouvertures singulières, mutilée de toutes manières, exposée enfin aux ravages d'une jeunesse peu respectueuse. Il fut même question, dans le cours du siècle dernier et dans les premières années de celui-ci, de raser entièrement ce qui n'était plus qu'une lamentable ruine. On ne peut donc s'étonner de l'état désastreux dans lequel se trouvaient les Macchabées lorsque commencèrent, en 1878, les travaux de réfection.

En 1846, Blavignac, vivement préoccupé de la conservation de nos antiquités nationales, avait préparé un vaste projet de restauration, embrassant Saint-Pierre et les Macchabées. Il y eut un commencement d'exécution à Saint-Pierre; mais on ne fit rien à la chapelle de Jean de Brogny, et par bonheur, car Blavignac, malgré son zèle et sa science, n'était pas qualifié pour mener à bien une restauration importante. Cependant l'attention des autorités municipales avait été éveillée²; le vieil édifice parut digne

¹ « Mess^{re}. Bernardin de Sesnaz. Lequel est homme scavant et desire prescher publiquem^t la parolle de Dieu en langue italienne. Surquoy resoluz que il luy soyt ballie plache de prescher à St^t Pierre en la Chappelle du Cardinal pour ung peult de temps et dempuys pourra estre mys à St^t Gervais. » *Registres des Conseils*, 28 octobre 1542. — Il s'agit ici du fameux Bernardin Ochino, de Sienne. — « La Chappelle du Cardinal laquelle Mons. Calvin a requis la leurs bailler pour tenir leurs congregations (les ministres). Arresté de visite à cause de la monition et en après si le lieu est comode, leurs soyt bailler. » *Ibid.*, 13 juillet 1545. (Communications de M. Alfred Cartier). Les Macchabées étaient donc déjà utilisés en 1545, comme dépôt de munitions.

² « A la restauration de Saint-Pierre se lie naturellement celle de la

d'intérêt et lorsque, trente ans plus tard, il s'agit d'en rétablir l'ancienne splendeur, anéantie par trois siècles de dégradations, il n'y eut qu'une voix, à Genève, pour encourager cette excellente entreprise.

* * *

Viollet-le-Duc, prié par le Conseil administratif d'élaborer de nouveaux plans, reconnut immédiatement la valeur architecturale de l'édifice. Ses projets, admirablement exécutés, ne satisfirent pas complètement la commission du Conseil municipal chargée de suivre cette affaire¹. L'illustre architecte n'avait pu étudier la chapelle suffisamment à fond, encombrée qu'elle était de cloisons et de planchers; il ne put connaître certains détails que les fouilles et les travaux de déblaiement mirent au jour plus tard et adopta un style ogival moins lourd assurément que celui de nos contrées, mais appartenant plus spécialement à l'Ile-de-France et déplacé, par conséquent, aux Macchabées. Préoccupé en outre de la ressemblance générale de ce monument avec la Sainte-Chapelle de Paris, Viollet-le-Duc prévoyait, dans son projet, une flèche qui certainement n'a jamais existé et différentes modifications aux combles et à la salle capitulaire occupant le haut de l'édifice; ces embellissements ne furent, avec raison, pas agréés. Viollet-le-Duc mourut peu de mois après (17 septembre 1879), laissant un vide irréparable dans les rangs des archéologues.

L'œuvre de la restauration ne fut cependant pas arrêtée. Le Conseil municipal ayant voté les fonds nécessaires², les tra-

chapelle des Macchabées, que la main de l'homme, plus encore que le temps a défigurée. On doit admettre que cette chapelle doit être rendue à sa destination première et débarrassée des constructions hideuses qui la déparent. » Extrait d'un rapport du Conseil administratif, du 11 octobre 1847, concernant la restauration de Saint-Pierre. *Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève*, 41^e année, 1884, in-8, p. 300.

¹ La Commission était composée de MM. André Bourdillon, conseiller administratif, Hippolyte Gosse, qui a consacré son vaste savoir à la restauration des Macchabées, Golay, Lullin et Cherbuliez, conseillers municipaux.

² Séance du 4 janvier 1878. *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*, 34^e année, Genève, 1877, in-8, p. 376 et 402.

vaux commencèrent dès les premiers mois de 1878, sous la direction de M. l'architecte Eugène Mercier, auquel le Conseil administratif avait confié cette tâche difficile. Malheureusement, la mort vint arracher M. Mercier à son œuvre avant même que le déblaiement de la chapelle fût terminé et qu'il ait pu parachever les relevés nécessaires à l'élaboration de ses plans.

* * *

M. Camuzat, qui succéda à M. Mercier, dut se livrer à un examen long et minutieux pour arriver à définir le caractère exact de l'architecture des Macchabées¹; une étude approfondie de la taille des pierres et des nombreux fragments moulurés ou sculptés, trouvés dans les décombres, lui permit d'arriver à de rigoureuses reproductions de la décoration originale; il reconnut, entre autres, que la balustrade qui règne sur la corniche, qui avait été indiquée par Viollet-le-Duc et contestée par plusieurs personnes, avait existé. M. Camuzat fit encore cette con-

¹ Rien de plus délicat que ce travail qui doit être fait avec la conscience la plus scrupuleuse et ne laisser aucune place à l'imagination. L'état de délabrement des Macchabées laissait tout à deviner; il ne restait pas, extérieurement, une seule pierre sculptée intacte. Toutes les fenêtres avaient été dégarnies de leurs vitraux et meneaux, maçonnées au moyen d'affreux plâtras dans lesquels on a retrouvé un grand nombre de fragments de la décoration primitive servant de matériaux, puis percées de vulgaires ouvertures. La porte principale s'ouvrant sur le bas-côté méridional de Saint-Pierre était murée aussi et remplacée par une autre, percée au milieu de la face sud de la chapelle; un perron, construit en 1680, orné d'une belle rampe en fer forgé (déposée au Musée archéologique) aboutissant à une seconde porte pour laquelle on avait utilisé l'une des fenêtres de l'abside, donnait accès aux étages supérieurs. Le toit débordait de toute part sur la corniche et il ne restait du grand pignon et de ses pinacles que d'informes tronçons *décorés* de boules et d'applications en fer blanc, dans le goût du dernier siècle. Il n'était naturellement plus question des gargouilles, des fleurons et moulures des contreforts, non plus que des statues placées jadis dans les niches basses de la façade principale. Seuls, les bustes de Dieu le Père et du Christ, qui se trouvaient hors d'atteinte, étaient plus ou moins bien conservés, ainsi que les armes du fondateur sculptées sur les contreforts de l'angle sud-ouest. Les efforts des hommes, joints à ceux, moins destructeurs, du temps, transforment bien vite le plus beau monument en une ruine informe.

station que le style général de l'édifice, élevé, comme nous l'avons dit, dans le premier quart du XV^e siècle, soit en pleine décadence de l'art gothique, se rapproche beaucoup plus de celui de la période ogivale secondaire que du style flamboyant qui a précédé et préparé la Renaissance architecturale : ceci prouve qu'à Genève l'on était arriéré d'un bon demi-siècle, en fait de construction.

Le déblaiement étant terminé¹, les plans approuvés et l'édifice entouré d'un vaste échafaudage, les travaux de restauration (il serait plus exact de dire de reconstruction) marchèrent rapide-

¹ Il n'a pas été découvert autre chose, dans ce déblaiement, à notre connaissance du moins, que les nombreux fragments de sculpture dont il a été question déjà et une quantité considérable d'ossements, provenant du cimetière qui occupait jadis cet emplacement et peut-être aussi de quelques sépultures érigées aux Macchabées. En 1832, on y trouva un certain nombre de monnaies : « Mr. Viollier dit qu'il a appris indirectement que des monnaies anciennes avoient été découvertes dans le local des Macchabées, actuellement en réparation; il demande comment il se fait que la Société n'ait pas été officiellement informée de cette découverte et pourquoi ces monnaies ne lui ont pas été remises. Sur quoi Mr. Martin, chargé de la surveillance des réparations aux Macchabées, explique qu'il n'était pas présent quand cette découverte a eu lieu; que Mr. Dupan notaire qui passoit dans ce moment fut chercher l'auditeur et qu'un procès-verbal a du être dressé; mais que dans l'intervalle l'ouvrier qui avoit trouvé les pièces les avoit déjà presque toutes données aux curieux, qu'au surplus elles étoient toutes fort petites, la plupart en cuivre, quelques-unes seulement en argent et dans un mauvais état de conservation. Mr. Martin ajoute que Mr. Dupan prépare une petite notice à ce sujet. Sur quoi la Société invite le Comité des Immeubles à prendre les mesures nécessaires pour prévenir semblable désordre à l'avenir. » Archives de Genève, *Registres de la Société économique*, 1832, séance du 30 octobre.

Les réparations, auxquelles il est fait allusion dans ce passage, n'ont été que de simples travaux d'aménagement en vue de la location d'une partie du rez-de-chaussée des Macchabées à quelque entreprise. De 1800 à 1842, la Société économique a successivement loué ou prêté, ou eut l'intention de louer ou de prêter les locaux des Macchabées non occupés par les auditoires de l'Académie, à la Société de Musique, à la Société de bienfaisance pour son blé, aux étudiants en Belles-lettres pour y faire des armes, à un sergent de la garnison pour le même usage, au gouvernement pour les blés, à des officiers pour des leçons d'exercice militaire, à la Société des catéchumènes, à la Commission centrale de salubrité, à M. Rossi pour son Institut, à la Société de chant sacré, aux Archives, etc.

ment. Dès la fin de 1879, le socle de roche qui fait le tour du monument avait été rétabli, ainsi que le parement de grès et de molasse qui le surmonte, jusqu'au dessous des fenêtres¹. La campagne de l'année suivante fut encore plus active² : tous les parements au-dessous de la corniche furent repris en sous-œuvre, les parties mauvaises étant remplacées, les autres ravalées; les ouvertures, pratiquées lors de la division de la chapelle en plusieurs étages, furent remplies, les baies primitives rétablies dans leur intégrité, à l'exception de l'une d'elles terminée plus tard, les contreforts reconstruits presqu'entièrement; les sculpteurs procédaient en même temps à l'estampage, à l'étude définitive et à l'exécution d'une partie de la décoration, bases et chapiteaux, crochets d'archivoltes, gargouilles, fleurons, pinacles, culots, dais, etc.

L'année 1881³ vit s'achever la première corniche en façade, la réfection de l'étage supérieur et des petits contreforts, la pose de la seconde corniche et d'une grande partie de la balustrade en roche qui couronne l'édifice, la reconstruction d'une partie du pignon de la façade principale, pinacles compris, le ravalement général de toutes les faces au-dessous de la corniche, la construction de la tourelle abritant l'escalier et l'ouverture de la porte absidale. Le gros œuvre fut achevé pendant le premier semestre de 1882; on procédait, en même temps, à la restauration de la travée extérieure de Saint-Pierre, contiguë au chevet des Macchabées et dont la délicieuse fenêtre romane fut entièrement refaite. Les restes d'une nervure de voûte, s'amortissant exactement au-dessous des fenêtres, dans l'angle formé par la jonction de la Cathédrale et de la chapelle, furent alors retrouvés; ils indiquaient l'existence en cet endroit d'un appendice peu élevé et voûté; on fit une fouille qui mit, en effet, au jour les fondations d'un édicule pentagonal, pourvu de contreforts; c'était une sacristie dépendant de la chapelle du cardinal, probablement construite peu après l'achèvement de celle-ci et dans laquelle on pénétrait par la porte percée au centre de l'abside⁴. Ces fonda-

¹ *Compte rendu de l'administration municipale de la ville de Genève pendant l'année 1879*, Genève, 1880, in-8, p. 87.

² *Compte rendu, etc., pendant l'année 1880*, Genève, 1881, in-8, p. 156.

³ *Compte rendu, etc., pendant l'année 1881*, Genève, 1882, in-8, p. 145.

⁴ Édouard Favre, *op. cit.*, p. 220.

tions furent soigneusement remises en état et laissées apparentes, de façon à tracer sur le sol le plan de cette sacristicie que l'on ne pouvait songer à réédifier; c'est ce qui forme actuellement une sorte de vestibule ouvert, entouré d'une grille, contre le chevet des Macchabées.

La restauration extérieure étant alors presque achevée, on plaça sur l'un des contreforts de la face sud l'inscription suivante¹:

*Hec capella §
a fidamētis
instaurata est
anno domini
m° vccc° lxxx° I §.*

Sur ces entrefaites, M. Camuzat quittait Genève, laissant, il est vrai, différentes indications pour la suite des travaux; ce n'en fut pas moins une perte regrettable et que l'inachèvement des Macchabées rendait plus sensible encore.

* * *

Les travaux furent presque complètement abandonnés pendant près de trois ans. Une généreuse donatrice ayant alors manifesté l'intention de doter la chapelle de vitraux peints, à la condition expresse que la restauration intérieure fût poussée avec activité et la chapelle, une fois restaurée, affectée spécialement aux cérémonies nuptiales et aux baptêmes², on entreprit vers la fin de 1885, sous la direction de M. Louis Violier, architecte de la Ville, le ravalement des voûtes³, ainsi que le nettoyage des fresques de l'abside, découvertes par Blavignac en 1845⁴.

¹ Elle est conçue dans la même forme que l'inscription de la tour du Midi (1510) à Saint-Pierre et taillée en caractères identiques. Il eût été plus logique, semble-t-il, de se servir de lettres romaines, puisque l'on avait à rappeler des travaux exécutés de nos jours. Les architectes de 1510 n'auraient pas eu l'idée de se servir de caractères du XI^e ou XII^e siècle.

² *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*, 42^e année, Genève, 1885, in-8, p. 252.

³ *Compte rendu, etc., pendant l'année 1885*, Genève, 1886, in-8, p. 152.

⁴ J.-D. Blavignac, *Description de l'église de Saint-Pierre, ancienne Cathédrale de Genève*, dans M. D. G., t. IV, p. 103; voyez aussi *ibid.*, p. 313.

Malheureusement, cette seconde partie des travaux débute par un acte des plus regrettables; on détruisit entièrement, et sans qu'à notre connaissance il en fût fait le moindre relevé, les derniers vestiges du mausolée de Jean de Brogny et de son neveu l'évêque François de Mies¹. Il eût été relativement facile de restaurer ce magnifique monument, dont il ne restait, à la vérité, pas grand chose, mais suffisamment cependant pour en constater la disposition générale; quant à la décoration sculptée, aux moulures, un grand nombre de fragments trouvés ici et là, lors du déblaiement et des premiers travaux de restauration en auraient permis la plus exacte reproduction². Qu'il nous soit permis de déplorer cette fâcheuse disparition³.

Les piliers, les nervures, les parements furent entièrement restaurés en 1886, jusqu'au niveau du cordon qui règne au-dessous des fenêtres⁴; on refit à neuf plusieurs bases et on compléta

¹ Voy., sur le mausolée, les *Chroniques de Bonivard*, édit. Revilliod, t. I, p. 210.

Ce monument se composait d'une arcade cintrée ornée de feuillages, de pampres, d'oiseaux, abritant la ou les statues couchées des personnages enterrés dans le caveau creusé plus bas, et accompagnée à droite et à gauche de piliers élevés. Le tout devait être peint et doré. Il était placé dans la travée occupée aujourd'hui par l'orgue.

² Les fragments trouvés lors du premier déblaiement, en 1878, ont été soigneusement réunis, jusqu'aux plus petits morceaux, dans la salle capitulaire. Les restes, détruits en 1885, gisent encore aujourd'hui dans la rue du Cloître. En 1850, Blavignac avait fait une fouille et découvert déjà un grand nombre de fragments sculptés, appartenant au mausolée et dont quelques-uns étaient assez importants; que sont-ils devenus? (J.-D. Blavignac, *Notice sur les fouilles pratiquées en 1850 dans l'Église de Saint-Pierre*, dans M. D. G., t. VIII, p. 14.)

³ Le caveau placé au-dessous du mausolée fut bouleversé à plusieurs reprises. Il était construit entièrement en molasse et voûté en berceau, mais la voûte en a disparu à une époque déjà ancienne, peu après l'adoption de la Réforme probablement. En 1886, on l'a complètement débarrassé de la terre et des débris qui le remplissaient; nous avons pu alors en faire un relevé exact. On y descendait par un escalier d'une dizaine de marches dont les dernières seulement étaient encore en place; voici les dimensions de ce caveau, de forme rectangulaire et placé parallèlement à l'axe de la chapelle: longueur: 2^m,02; largeur: 1^m,36; hauteur à la naissance de la voûte: 1^m,56. Il est occupé maintenant par la soufflerie de l'orgue, après avoir été destiné à recevoir un calorifère.

⁴ On a aussi remis en état une fenêtre romane percée dans la muraille

les merveilleuses clefs de voûtes dont plusieurs des écussons avaient disparu. La même année, il fut procédé au percement de la porte principale, s'ouvrant dans le bas-côté méridional de Saint-Pierre et qui avait été murée lors de la réfection du portique de Saint-Pierre, au siècle dernier. Là encore on trouva de nombreux fragments sculptés, mais appartenant plutôt à l'ancien péristyle et aux portes de la Cathédrale¹. Pendant que l'on travaillait activement à la maçonnerie, la décoration peinte était vivement menée. On posait les nouveaux vitraux, on enlevait les anciennes fresques, on en étudiait de nouvelles; nous reviendrons plus loin sur cette partie de la restauration des Macchabées.

Au mois d'octobre, en examinant plus attentivement les deux premiers piliers de la nef des Macchabées, on remarquait, à la hauteur du cordon qui fait le tour de la chapelle, des traces d'amortissement, probablement d'ares surbaissés; ceci, joint au bloc de fondation trouvé dans le sol de la nef, entre ces piliers, ne permet pas de mettre en doute l'existence, en cet endroit, d'un jubé, séparant le chœur de la nef²; les deux culs-de-lampe qui coupent à une certaine hauteur, sur un plan très incliné, les premières colonnettes de ces mêmes piliers, en leur servant d'amortissement et qui représentent deux personnages accroupis³, laissaient, du reste, pressentir ce fait. Il nous paraît

de Saint-Pierre et masquée par la construction des Macchabées; elle a été ouverte et pourvue d'une verrière blanche.

¹ Plusieurs de ces fragments étaient peints; l'un, entre autres, simple assise de molasse, portait des traces très vives de couleur rouge séparée de tons bleu et jaune par un large filet noir. Des claveaux ornés de boudins proviennent évidemment de la porte de l'un des collatéraux de Saint-Pierre (Musée épigraphique).

² Il n'y a pas lieu de s'étonner du petit espace réservé à la nef, c'est-à-dire au public; la chapelle était avant tout destinée à son fondateur et à l'accomplissement d'un culte compliqué pour le repos de son âme.

³ Ces deux culs-de-lampe étaient fort endommagés, les têtes et les mains manquaient absolument; ils ont été refaits à neuf et les anciens déposés au Musée épigraphique. Il est difficile d'identifier complètement les personnages représentés. L'un d'eux (celui de gauche) est évidemment saint Jean-Baptiste; il est revêtu du costume habituel, la peau d'un quadrupède, dont les jambes antérieures servent de manches, les pieds garnis de sabots pendant au-dessous des coudes, et dont la tête retombe

regrettable que, dans la restauration qui a été faite de ces piliers, on n'aït pas conservé ces traces d'amortissement, à défaut de la réfection totale du jubé, dont, à la vérité, nous ignorons la forme générale¹.

Il était difficile de se rendre un compte exact de la disposition de cette nef; les deux premiers piliers servaient probablement de point d'appui, outre le jubé, à de petits autels plus spécialement destinés au culte public. C'est ainsi que le pilier sud était précédé d'une sorte de niche ménagée dans l'épaisseur du mur et descendant jusqu'au niveau du sol; elle était surmontée d'un dais en quart-de-cercle, orné de deux arcatures pleins-encadres entières et de deux demi-arcatures, terminées par des feuilles repliées²; le fond en était peint en rouge, avec de nombreuses traces de dorure, notamment sur les feuilles. Mais cette niche abritait-elle précisément un autel? Elle pouvait aussi bien recevoir une statue ou des fonts baptismaux; l'examen des joints et des assises très dégradées, quelqu'approfondi qu'il ait été, ne nous a pas donné la clef de ce mystère. Il est certain que le singulier édicule qu'on y a placé, en août 1887, ne doit ressembler en rien à ce qu'il y avait là jadis. De l'autre côté devait, plus probablement, se trouver un autel; en effet, on voit contre le

par devant, plus bas que la ceinture. C'est ce que Blavignac (M. D. G., t. VIII, p. 18) a pris pour les attributs du démon. La main droite, à laquelle on a fait exécuter le signe de la bénédiction, indiquait jadis le symbole caractéristique du Précurseur, porté par la main gauche, c'est-à-dire l'Agneau triomphateur figuré sur un disque, que l'on a remplacé, idée pour le moins bizarre, par une coquille. On peut conjecturer, quant au second personnage, que le sculpteur avait représenté saint Jean l'Évangéliste. C'est dans ce sens que ce cul-de-lampe a été restauré, mais l'original portait les traces très nettes d'un chapeau, de l'un de ces chapeaux à couvre-nuque, dont sont coiffés les pèlerins et, en particulier, saint Jacques le Majeur, leur patron, et qui ne recouvre jamais le chef du Disciple bien-aimé. Mais cela ne suffit pas pour décider en faveur de saint Jacques ou de son frère cadet.

¹ On peut dire cependant à coup sûr qu'il était très étroit et formé de deux arcs accolés et surbaissés; c'était plutôt une grille de chœur qu'un véritable jubé, car il ne pouvait être question d'en utiliser le sommet pour la lecture de l'Épître ou de l'Évangile.

² La niche a été refaite entièrement à neuf, et les morceaux anciens déposés au Musée épigraphique.

pilier, à côté de la porte principale, une délicieuse petite armoire construite, peut-être, quelque temps après l'achèvement de l'édifice¹; était-ce une simple crédence impliquant, l'existence d'un autel, ou le tabernacle dans lequel on déposait le Saint-Sacrement? Les deux hypothèses sont plausibles et peuvent se soutenir par d'excellents arguments; la seconde nous paraît cependant préférable : à cause de la situation relativement élevée de cette armoire, parce qu'elle était fermée par une porte ou une grille, ce qui n'est jamais le cas des crédences, et à cause de la richesse de sa décoration, accentuée dans le sens eucharistique, par la présence d'un agneau pascal peint. Les données liturgiques ne peuvent nous fournir aucun renseignement précis sur la disposition de ces piliers et leurs abords; on sait que les crédences manquaient fréquemment ou n'étaient pas toujours placées du côté de l'épître, ainsi que le veulent les rubriques du missel romain; de même pour les fonts baptismaux, les tabernacles et les bénitiers. La liturgie cédait fréquemment le pas à d'autres exigences, telles que le manque de place ou le rituel spécial d'un diocèse, d'une église cathédrale, voire d'une chapelle importante.

Les travaux de maçonnerie furent terminés par la pose de la banquette de grès qui règne tout le tour de l'édifice, l'achèvement des bases de piliers et des deux portes et le creusement d'une fosse destinée au calorifère, dans la première travée de la chapelle. Cette fouille, conduite jusqu'à 2^m,50 de profondeur, a mis au jour, à ce niveau, un mur en cailloux, large de 30 à 45 cm., coupant en diagonale la première travée avec un retour à angle obtus, parallèle à l'axe de la chapelle; il s'agit d'une construction fort ancienne, gallo-romaine probablement; on a trouvé auprès de là une grande quantité d'ossements, quelques morceaux de poteries en terre rouge, tels qu'une pointe d'amphore et des rebords de vases, et un fragment du col d'un petit vase de bronze.

* * *

¹ Cette armoire, taillée en pierre tendre et fort endommagée, a été refaite entièrement en grès. L'ancienne, portant les traces de deux gonds et d'une gâche, est déposée au Musée épigraphique.

La restauration architecturale, proprement dite, étant terminée, les vitraux mis en place et la décoration picturale achevée¹, on s'occupa du mobilier.

Il s'agissait d'abord de pourvoir au dallage de la chapelle, qui fut composé, dans l'ignorance complète où l'on était de la nature du pavement primitif, de carreaux en terre rouge, incrustés d'ornements divers en terre jaune². L'exécution de ces briques confiée à M. L. Knecht, potier à Colovrex, d'après des modèles fournis par M. Élysée Mayor, professeur de céramique à l'École municipale d'art, n'a pas été absolument satisfaisante; c'est cependant une curieuse et intéressante tentative de résurrection d'un art complètement délaissé aujourd'hui chez nous, et qui fut porté à un point de perfection remarquable aux XIV^e et XV^e siècles.

Le pavement une fois mis en place, on posa les boiseries de la porte principale, de la porte absidale et de la porte qui donne accès à l'escalier de la salle capitulaire³; les murailles de la nef furent garnies, jusqu'à mi-hauteur au-dessous des fenêtres, d'un revêtement en bois sculpté, tandis que le reste du parement était peint; l'orgue, le calorifère, la chaire en noyer sculpté, les banes, les trônes et des tentures pour les portes, tissées spécialement, vinrent compléter l'aménagement des Macchabées.

L'inauguration de la chapelle restaurée et sa remise au Consistoire eurent lieu le 23 septembre 1888.

* * *

La décoration peinte. La polychromie a joué un grand rôle dans la décoration des édifices religieux au moyen âge et à la renaissance. Les architectes de Jean de Brogny n'eurent garde de

¹ Mai 1888.

² Les armes du cardinal de Brogny, les clefs du Chapitre, l'aigle impériale, le monogramme I H S, des rosaces, etc.

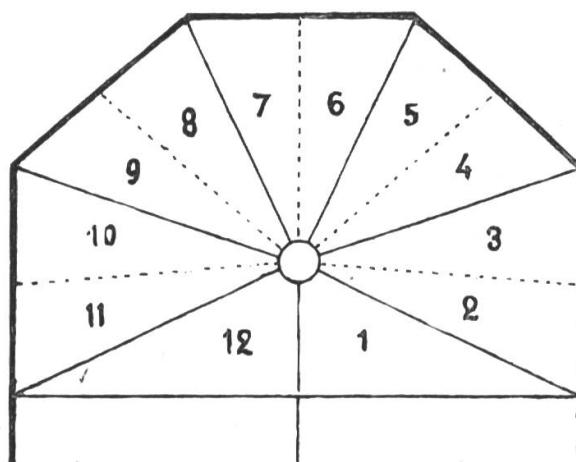
³ Nous nous demandons pourquoi la porte qui fermait primitivement cet escalier n'a pas été remise en place? Découverte pendant les fouilles pratiquées en 1850 (J.-D. Blavignac, *Notice, etc.*, p. 16), elle fut restaurée et attribuée, en un moment où l'on ne songeait point à restaurer immédiatement les Macchabées, à la sacristie de Saint-Pierre, où elle est encore maintenant. C'est un magnifique spécimen de l'art du forgeron au XV^e siècle; il aurait semblé naturel qu'on le rendît à sa destination primitive, les Macchabées ayant recouvré leur antique splendeur.

négliger ce précieux élément; ils l'employèrent cependant avec discrétion et mesure, se bornant à faire peindre une partie des voûtes et certains détails de l'architecture.

Ce fut Blavignac qui découvrit, en 1845, ainsi que nous l'avons dit, sous une boiserie moderne et d'épais badigeons, les fresques qui ornent les voûtes de l'abside. Il en avait commencé le nettoyage qui fut repris et terminé en 1886; leur mauvais état de conservation en nécessita la réfection totale; ce travail fut confié à M. Gustave de Beaumont. On eut soin, avant de piquer les voûtes, de faire enlever par un spécialiste, M. Stephanoni, de Bergame, les figures les moins endommagées qui, transportées sur toile, ont été déposées au Musée archéologique. Chacun peut juger, maintenant, de l'habileté avec laquelle M. de Beaumont a su restituer ces peintures, tout en observant scrupuleusement les indications primitives et en s'inspirant de ces indications mêmes pour refaire les parties totalement détruites.

La décoration des voûtes de l'abside des Macchabées représente un concert céleste, sujet fréquemment adopté par les peintres du moyen âge; les anges musiciens sont à peu près aux trois quarts de la grandeur naturelle; tous sont auréolés, vêtus de robes et de manteaux éclatants et chantent les louanges de la sainte Vierge, sur un ciel du plus bel azur, parsemé d'étoiles d'or.

Ces voûtes sont formées de cinq travées rayonnant autour d'une clef et de deux pans de voûte circonscrits entre l'arc-doubleau qui sépare la nef de l'abside et les nervures des deux travées suivantes. Voici un schéma de cette disposition :



Les travées ont de 3^m,04 à 3^m,55 de largeur; chacune d'elles porte deux figures qui se font face, une sur chaque pan (n^os 2 à 11), les deux pans n^os 1 et 12 n'en ayant qu'une. Il y a donc douze figures qui ne sont pas toutes exactement de la même dimension. Nous parlons ici au présent puisque ces peintures ont été refaites d'une façon absolument identique aux fresques originales.

Les anges placés en 1 et 12 (hauteur : 1^m,30), d'une échelle plus réduite que les autres et de profil, jouent de la grande trompette droite et forment ainsi une sorte d'avant-garde au reste de l'orchestre ; ils ont, tous deux, les ailes repliées le long du dos, et sont entièrement dressés, l'espace qu'ils doivent remplir étant plus étroit que celui des numéros suivants, dont toutes les figures sont plus ou moins accroupies. Le premier est vêtu d'une robe verte, recouverte d'un manteau rouge relevé sur l'épaule droite et flottant entre les ailes ; sa trompette est pourvue d'un pavillon peu évasé, séparé nettement du tube qui est percé de six trous, disposition assez rare, car les *busines*, comme les clairons modernes, n'étaient destinés à produire qu'un petit nombre de sons nets et éclatants. Le second est plus richement habillé. Il porte une tunique brune, descendant à mi-mollet, ouverte de côté au bas sur une robe blanche ; des galons jaunes avec dessins bruns losangés bordent cette ouverture et les larges manches de la tunique ; le manteau, jaune, est jeté sur les épaules et retombe par-devant jusqu'aux genoux. La trompette diffère de celle du n^o 1 par son pavillon qui n'est que la suite, légèrement évasée, du tube. Ces deux figures étaient assez bien conservées ; les pieds de la seconde, seuls, manquaient.

Ensuite vient un ange jouant de la vièle (n^o 2, hauteur : 1^m,22), vêtu d'une robe brune et d'un manteau vert attaché sur la poitrine par un fermail. Son instrument est bien la vièle ou la viole du XV^e siècle, déjà perfectionnée, avec un corps sonore légèrement rétréci vers le milieu et non plus ovale comme au siècle précédent ; les trois cordes nous indiquent qu'il s'agit d'un dessus-de-vièle qui possède un chevalet peu saillant, un chevillier circulaire et n'a pas de cordier, le manche est long, relativement au corps sonore, dont la table d'harmonie est percée de deux ouïes. L'archet a exactement la forme d'un arc, la poignée en est très allongée et l'autre extrémité recourbée ; les exemples de vièle à

trois cordes ne sont pas communs. Le mauvais état de cette figure, dont le visage et les ailes avaient presqu'entièrement disparu, ne permettait du reste pas une vue très détaillée de l'instrument. On sait combien les vièles étaient appréciées au moyen âge et quel cas on faisait des bons vielleurs; cet ange est certainement le soliste de notre orchestre. Il est accompagné (n° 3, hauteur : 1^m,23) d'un joueur de luth, instrument dérivé des rotes et des guiternes et qui rappelle la mandoline moderne. Cette figure, bien conservée, sauf les ailes, est l'une des plus intéressantes de la série; elle porte une robe blanche bordée de noir aux manches, et un vaste manteau rouge doublé de vert, orné, autour du col, d'une large broderie blanche sur fond noir. L'ange pince son luth de la main droite et dirige les chevilles de la gauche; l'instrument possède un corps sonore volumineux et bombé, formé de plusieurs lames de bois, recouvert d'une table d'harmonie percée dans le bas, sous la touche, d'une ouïe circulaire non entièrement évidée et, plus haut, de quatre ouïes plus petites, les deux premières quadrangulaires, recouvertes à contre-sens d'un petit carré de bois percé d'un trou rond, les autres, circulaires, ornées d'un quadrilobe; le chevalet, triangulaire et fort petit, est placé très haut, presqu'à la jointure du manche et du corps sonore, le chevillier est recourbé à angle droit; malheureusement, on ne peut distinguer ni les chevilles, ni les boulons au moyen desquels étaient probablement attachées les sept ou huit cordes.

Les fresques originales des quatre figures que nous venons de décrire font parties de celles qui ont été enlevées et déposées au Musée archéologique. Il n'en est pas de même de la suivante (n° 4), qui avait entièrement disparu et dont M. de Beaumont a fait un joueur de tambourin, fort bien à son affaire; la place de cet instrumentiste était toute indiquée par la présence, au n° 5, d'un ange jouant de la flûte droite ou flageolé, belle figure, très endommagée et qui n'a pu être conservée (hauteur : 1^m,40). Le tambourin, frappé avec une baguette, formait, en effet, l'accompagnement obligé du flageolet. On ne pouvait, malheureusement, discerner la disposition de l'embouchure, ni le nombre exact des trous, supérieur à trois en tout cas, puisque l'exécutant se sert de ses deux mains.

Le musicien n° 6 tenait une harpe (hauteur : 1^m,43); il en res-

tait également peu de chose. Son instrument, joué des deux mains et maintenu contre la poitrine, peut-être par le moyen d'une courroie de suspension, possédait un corps sonore assez volumineux; nulles traces du nombre des cordes et de leur système d'attache et de tension. La colonne était infléchie de façon à former un quart de cercle avec le corps sonore.

Il n'est pas aisé de se rendre un compte exact de l'instrument attribué au n° 7, bien que cette figure ait été jugée en assez bon état pour être conservée (hauteur : 1^m,20); l'ange, vêtu d'une robe écarlate recouverte d'un manteau gris-blanc doublé de rose, tient horizontalement, sur ses genoux, une sorte de planche échancrée aux deux bouts et dont nous ne voyons que la face postérieure, masquée en grande partie; de la main droite il fait tourner une manivelle fixée à l'une des extrémités de cette planche qui est, en réalité, un corps sonore plat, et de la main gauche il pince des cordes fixées sur la face antérieure. S'agit-il d'un psaltérion mal dessiné et placé à l'envers, auquel cas la manivelle ne serait qu'une poignée destinée à faciliter le maintien de l'instrument, ou, ce qui est beaucoup plus probable, d'une chifonie, ancêtre de la vielle, que l'on jouait en faisant mouvoir une petite roue dentée, placée sous les cordes, et en appuyant sur celles-ci au moyen de touches?

La fresque n° 8 représente un ange jouant des cymbales (hauteur : 1^m,52); ces timbres sont beaucoup plus petits que les cymbales actuelles, leur diamètre n'excède guère la longueur de la main et l'exécutant les tient, non par une lanière de cuir, mais au moyen de manches fixes attachés au sommet des deux demi-sphères. La robe de cet ange est blanche et recouverte d'un manteau rose doublé de vert, attaché sur la poitrine par une agrafe circulaire.

Au n° 9 se trouvait une des plus belles figures et des mieux conservées (hauteur : 1^m,35); elle a été soigneusement enlevée et mise sur toile, comme la précédente. Le vêtement de cet instrumentiste est tout particulièrement riche; sa robe rose disparaît sous une tunique blanche doublée de vert et garnie aux épaules, sur la poitrine, aux manches et sur les principales coutures de galons bruns brodés de blanc; la même décoration se retrouve au bord d'une large échancrure qui existe du côté droit, au bas de la robe et sur une pièce carrée fixée au devant et au bas de

celle-ci. L'instrument est une double flûte pourvue d'une seule embouchure et dont les tubes droits ont chacun deux trous percés aux extrémités. La double flûte, très usitée dans l'antiquité et le haut moyen âge, ne l'était que rarement au XV^e siècle ; c'en est un exemple intéressant.

Il ne restait absolument rien de la figure n° 10 ; cette place est occupée aujourd'hui par un ange jouant de l'orgue à main, instrument d'accompagnement surtout, plus estimé pendant les fêtes laïques que dans les cérémonies religieuses. L'orgue portatif était suspendu au col de l'exécutant par une bandouillère et se composait d'une caisse accompagnée de deux montants dont l'exécutant appuyait l'un, plus haut que l'autre, contre son épaule gauche ; entre les montants étaient fixés les tuyaux verticaux, en bois d'abord, puis en métal et dont le nombre était variable ; le clavier, touché de la main droite, était placé sur la caisse ainsi que les registres, tandis que le soufflet, manœuvré de la main gauche, se trouvait sur l'autre face de l'appareil.

La figure n° 11 avait beaucoup souffert (hauteur : 1^m,21) ; l'instrument en avait complètement disparu, M. de Beaumont l'a munie d'un triangle, complétant ainsi la batterie de ce divin concert.

Une ornementation simple, mais très ingénieuse, complétait et complète encore, puisqu'elle a été restituée, cette curieuse série de figures. Chaque voûte est encadrée d'une frise composée de baguettes et de rosaces variées, placées de distance en distance ; dans les intervalles sont peints, sur fond rouge, des feuillages décoratifs blancs, modelés en vert et dessinés en noir, formant des rameaux ou des fleurons qui rappellent un peu les classiques acanthes. Ces encadrements se terminent, aux pendentifs, par un champ noir dentelé sur lequel se détache un écu aux armes du cardinal de Brogny (d'azur à la croix double de gueules qui est à enquérir, à la bordure d'or), sommée du chapeau cardinalice ; il y a dix pendentifs, ce blason est répété, par conséquent, dix fois. La clef de voûte et les nervures ne pouvaient rester dépourvues de couleur au milieu de cette éblouissante décoration ; les plus petites moulures et les parties planes sont peintes en rouge, en jaune, en vert, tandis que les parties saillantes, bien accusées, ont reçu une teinte blanche rehaussée de chevrons noirs.

Les deux premières travées ne possédaient pas les mêmes embellissements que l'abside, pour lequel l'architecte de Jean de Brossy voulait résérer tout son effet; dans la seconde, nulle trace de peinture, la décoration appliquée se bornant probablement aux autels et aux stalles appuyés contre les murailles. Nous avons décrit la niche peinte située près du pilier sud de la première travée et le tabernacle élevé contre le pilier nord; ajoutons que ces piliers étaient peints en rouge jusqu'à la hauteur des deux culs-de-lampe, ce qui laisse à supposer que le jubé ou la grille de chœur, placé en cet endroit, était également peint. Le parement situé au-dessus du tabernacle était entièrement décoré; nous y avons encore vu l'Agneau pascal cité plus haut, peint sur un fond circulaire noir ou bleu très foncé, placé lui-même dans un losange encadré de filets blanc et bruns répétés le long du parement; le reste de l'espace était rempli par des feuillages identiques à ceux des voûtes de l'abside, mais peints sur un fond blanc rosé et dessinés en brun. On avait, du reste, fait quelques frais pour cette travée accessible au public, et plusieurs parties en étaient décorées. En effet, lorsque le plancher qui formait le premier étage et que l'on avait gardé pour les besoins de la restauration eût été enlevé, nous avons découvert quelques fragments de fresques qui avaient été conservés, grâce à ce malencontreux plancher, et qui étaient exactement dissimulés par son épaisseur; au-dessus et au-dessous les murs avaient été piqués et repiqués, bien des fois peut-être et ne présentaient plus qu'une surface de pierre brute. Ces vestiges se trouvaient à trois endroits :

1° Sur le côté gauche (en sortant) du bandeau de l'archivolte de la grande porte, presqu'à la naissance de l'ogive; c'était un morceau de 0^m,25 environ de hauteur, occupant toute la largeur du bandeau (0^m,23) et représentant l'extrémité recourbée d'un fleuron de feuillage analogue à ceux des voûtes du chœur et peint en blanc-jaunâtre, modelé en noir et en gris, sur fond rouge, mais non dessiné avec la précision des frises de celles-ci qui, vues de plus loin, devaient être plus vivement accusées; le champ rouge était bordé intérieurement d'un filet gris précédé d'un filet blanc plus large et extérieurement d'un filet gris suivi d'un filet blanc et d'un autre bleu, de la dimension des deux précédents. Ce fragment a pu servir à reconstituer la décoration

entière de l'archivolte qui se composait d'une série de fleurons successivement dressés et renversés.

2° A gauche de la grande fenêtre et un peu au-dessus du cordon, se trouvaient, sur une longueur de près de 1^m,50 et toujours sur une hauteur de 25 à 30 centimètres, des vestiges plus curieux. On avait affaire cette fois à des personnages; les traces retrouvées appartenaient à des vêtements, de grandes robes ou de vastes manteaux habillant jadis des figures de grandeur naturelle. Il n'en restait malheureusement plus assez pour apprécier les attitudes et même l'étendue du sujet, certainement considérable; en tout cas, l'un de ces personnages devait être richement vêtu, car l'on distinguait encore fort bien une partie de robe d'un rouge vif damassé d'or; quant aux autres costumes, ils étaient plus ternes, blanches, gris ouverts, dessinés en brun et modelés avec des hachures de même couleur. Toute conjecture au sujet de ce tableau est impossible; on sait l'infinie variété des représentations sacrées et l'on peut dire seulement qu'il y avait là un groupe compact de laïques, debout et tournés vers la gauche.

3° Faisant pendant aux vestiges que nous venons de décrire, il y avait à droite de la grande fenêtre et exactement à la même hauteur que le précédent, un fragment plus intéressant encore et qui a été conservé¹. Ce devait être une vaste scène, mais il n'est pas non plus possible d'en définir le sens et la disposition générale. A l'extrême droite se trouvent trois personnages; celui du premier plan, très endommagé, est imberbe et porte une chevelure noire et courte; il est agenouillé, prie avec ferveur et paraît dans un état de nudité absolue; son visage sans caractère ne nous dit pas s'il s'agit d'une femme, d'un homme ou d'un enfant. Derrière cette figure on voit deux têtes blondes plus grosses bien que plus éloignées, un homme à gauche et une femme à droite. Leurs regards convergent sur le personnage placé devant eux. La tête de l'homme émerge du milieu d'arbustes fort petits et l'on ne sait trop où se loge le corps qui supporte cette tête; quant à l'autre, placée à la lisière du morceau conservé, elle était très maltraitée

¹ Déposé au Musée archéologique. Dimensions : longueur 1^m,05 en moyenne, hauteur 0^m,31 en moyenne.

et a disparu dans le transport sur toile. Plus loin on voyait encore une place jaune qui pouvait fort bien être la chevelure d'un quatrième individu. Le fond du tableau est occupé par une sorte de palissade formée de pieux terminés en pointe, placés les uns à côtés des autres.

Mais le morceau capital du fragment, et peut-être du tableau tout entier, est une architecture très curieuse placée à gauche des personnages et que ceux-ci, celui du moins qui est agenouillé, semblent adorer. Ce sont deux tours rondes flanquant un pignon triangulaire, orné, sur ses rampants, de crochets et d'un fleuron et, sur le tympan, d'une rosace tréflée accompagnée d'autres découpures; ce pignon surmonte une porte plein-cintre pourvue d'une herse peinte en jaune. La face, derrière le pignon, est agrémentée d'une galerie formée d'arcatures ogivales très allongées, surmontées de quadrilobes juxtaposés; les tours sont percées chacune d'une fenêtre carrée à croisillons, celle de gauche ayant, de plus, une petite baie carrée, fermée d'un rideau jaune. C'est évidemment une façade, vue de trois-quarts, et qui ne manque pas d'élégance; elle est suivie d'un corps de logis percé de trois fenêtres ogivales à meneaux et à tablettes saillantes, abritées par un même nombre d'arcatures ornées de crochets et de fleurons. Ensuite vient une troisième tour avec une fenêtre ogivale à crochets, faisant probablement partie d'une façade postérieure, reproduisant les lignes de la face principale. De tout cela nous ne voyons, naturellement, qu'un étage; le sol et la base des murailles qui ne commencent pour nous qu'à un large cordon faisant le tour de l'édifice, manquent entièrement. Devant la porte, on voit les traces d'un cercle ou d'un disque jaune appartenant peut-être à l'auréole d'un personnage pénétrant sous la voûte. Enfin, après cette construction, de nouveaux arbres.

C'est ici, plus qu'ailleurs, que l'on peut déplorer le vandalisme de nos pères; bien qu'assez grossièrement dessinée, cette fresque, d'une facture intéressante, devait être curieuse au plus haut degré. Le sujet qu'elle représente avait-il quelque rapport avec la fondation ou la construction des Macchabées? Doit-on voir, en cet édifice dont nous venons de décrire le fragment conservé, une église, un château ou une porte de ville? Avons-nous affaire à un sujet religieux ou profane? Autant de questions qui, vraisembla-

blement, ne seront jamais résolues ; et c'est fort dommage, car il y avait là un morceau capital.

Nous ne savons malheureusement rien sur le ou les auteurs de la décoration polychrome des Macchabées qui ne portait aucune signature, aucune marque quelconque. On a supposé qu'elle avait été exécutée par des artistes italiens amenés ou envoyés par Jean de Brogny, c'est fort possible ; ni le procédé employé¹, ni la manière dont sont compris et dessinés les anges et les ornements ne peuvent nous renseigner sur l'origine de ces artistes, pas plus que les instruments figurés qui, tous, étaient employés aux XIV^e et XV^e siècles, avec peu de variantes dans les formes, en France comme en Italie. Il ne s'agissait pas, du reste, d'artistes de premier ordre ; ce furent plutôt des praticiens habiles, rompus aux difficultés de la grande décoration et qui exerçaient peut-être leur art dans le pays. Malgré l'harmonie des couleurs, les soins apportés au groupement des musiciens, à l'agencement des draperies, à la diversité des attitudes, les peintures des voûtes étaient assez inégales de valeur, quelques-unes même plutôt lâchées, l'ensemble restant séduisant et bien à l'effet voulu. Il n'est pas probable que ce Conrad de Bâle, qui peignit en 1444 les fameux volets de retable provenant de Saint-Pierre ou des Macchabées (leur attribution définitive est encore à faire, ainsi que l'identification du cardinal qui y est représenté), ait travaillé aux fresques de la chapelle de Jean de Brogny, leur facture en diffère notablement, mais il serait curieux de comparer, mieux que nous n'avons pu le faire jusqu'ici, les peintures des Macchabées avec celles qui subsistent encore, bien détériorées, dans l'une des chapelles de Saint-Gervais. On trouve, aux deux endroits, des détails de décoration identiques, et bien que les fresques des Macchabées soient antérieures à celles de Saint-Gervais, rien n'empêche qu'elles aient été exécutées par les mêmes artistes.

Les vitraux anciens n'ont naturellement laissé aucune trace. On n'en a retrouvé que de minuscules fragments dans les diffé-

¹ Les anciens peintres des Macchabées ont employé la fresque, procédé qui exige une grande rapidité d'exécution et une sûreté de main considérable ; M. de Beaumont a su s'y plier d'une façon remarquable dans ses peintures nouvelles.

rentes fouilles, des morceaux de verre bleu, rouge, jaune, vert et blanc, parmi lesquels il y en avait un très intéressant et ayant conservé sa peinture : une jolie petite tête en grisaille, admirablement modelée. Nous ne voulons pas entrer dans des détails, qui ne seraient pas à leur place ici, sur les verrières modernes¹, ni en discuter la composition, le coloris et la bienfacture.

L'architecte qui a dirigé la construction des Macchabées et que le fondateur avait fort bien su choisir, s'était contenté de décorer, ainsi que nous l'avons dit, le chœur et certaines parties de son église; les voûtes de l'abside magnifiquement peintes, formaient avec le mausolée du fondateur et le maître-autel une polychromie splendide, bien que sagement pondérée; on n'a pas su s'inspirer de cette réserve, de cette sobriété, dans la décoration nouvelle.

Il est toujours indispensable, pour soutenir l'éclat translucide des vitraux, de couper les étendues de maçonnerie de tons plus ou moins riches et bien en harmonie avec la coloration des verrières; mais il faut se garder de pousser les choses à l'excès, de crainte de nuire à l'une ou l'autre des parties constitutives de la décoration et à l'effet général. Les peintres du cardinal avaient suivi cette loi; ils s'étaient surtout gardés des petites ornementsations à tons multiples sur fond clair, dont on a abusé dans la restauration actuelle et, en particulier, autour des fenêtres. La chapelle est peinte un peu partout aujourd'hui² et cela n'est pas

¹ Le premier de ces vitraux a été posé au mois d'août 1886. — Le bas de chacune des verrières est occupé par une ou plusieurs armoiries; ici les armes de Fribourg, Berne et Zurich, et l'on se demande ce que les couleurs de nos excellents combourgeois du XVI^e siècle ont à faire avec la chapelle de Jean de Brogny; là les armes de la Cité, du Chapitre et de l'Empire, ailleurs celles des comtes de Genevois et du vidomnat. L'écu du fondateur occupe une place obscure, *alors qu'il devait être mis partout*; on l'a placé à côté d'une armoire attribuée par quelques auteurs à notre évêque Adhémar ou Aymar. Enfin cette série a été complétée par deux écus de haute fantaisie : l'un *de gueules au soleil d'or chargé du monogramme I H S*, représentant les premières armoiries de Genève selon Blavignac, et l'autre *d'argent à la croix de Saint-Maurice d'azur*, qui serait un autre emblème primitif de notre ville, selon le même écrivain.

² Pourquoi n'a-t-on pas rétabli précieusement la peinture du tabernacle placé à côté de la porte principale? Cela eût mieux valu que de décorer tant d'autres parties de l'édifice qui ne l'étaient pas jadis.

heureux; les proportions sont diminuées¹, les lignes altérées, l'œil ne sait où se fixer; il semble que l'on a agi sans plan bien déterminé et surtout sans se rendre un compte bien net des exigences et des nécessités de la polychromie. Il eût mieux valu tout peindre ou décorer complètement certaines parties, que de se borner à jeter ça et là quelques maigres ornements; la décoration, ainsi fragmentée, va à fin contraire du but que l'on se propose. Mais il est inutile de déplorer un état de choses qui, en somme, satisfait la foule. Les enseignements des maîtres-d'œuvres du temps jadis ne sont plus goûtés de nos jours; pour les comprendre et en tirer parti, il faut une dose d'abnégation et d'objectivité que l'on ne peut demander à chacun.

En voici bien long sur cette chapelle des Macchabées et cependant il y aurait encore beaucoup de choses à dire; ce sujet sera repris plus tard.

SAINT-PIERRE

La restauration actuelle de l'église de Saint-Pierre a commencé en 1885. L'année précédente, le Conseil municipal avait voté un crédit² qui fut bien vite reconnu insuffisant pour entreprendre des travaux de quelque importance; on se borna à quelques dépenses d'entretien général³ et à la réfection des deux

¹ Cela est tout particulièrement vrai pour la hauteur de la chapelle, si heureusement combinée avec les autres dimensions; on en a détruit l'effet par une vilaine frise peinte à la hauteur des chapiteaux, frise dont on ne s'explique pas du tout la présence et qui porte, singulier abus, une répétition des armes de Zurich, Berne et Fribourg.

² Séance du 5 décembre 1884. *Mémorial des séances du Conseil municipal*, 41^e année, Genève, 1884, in-8, p. 298.

³ Les voûtes de Saint-Pierre étaient partout chargées d'une quantité de matériaux accumulés lors de la construction ou plus tard. On procéda, dès le mois de mars 1885, à un nettoyage général et l'on établit le long de la tour du nord, un immense couloir pour l'enlèvement des déblais. Le mauvais état de certaines parties de la charpente fut alors constaté et l'on put y remédier. Un certain nombre d'objets, peu intéressants du reste, ont été trouvés sur les voûtes, parmi les déblais: quelques fragments d'imprimés modernes et de manuscrits du XV^e et du XVI^e siècle sur papier et sur parchemin, un petit cadran solaire en étain, un couteau, des morceaux de catelles du XVII^e siècle provenant de quelque poêle, un

chapelles du transept sud. M. Camuzat avait laissé des plans fort judicieux pour cette partie de l'édifice, mais ses dispositions n'ont pas été adoptées, on ne sait trop pourquoi. L'éminent architecte des Macchabées restituait les pignons qui ont certainement terminé jadis les façades de ces chapelles et dont il restait des traces évidentes; on a préféré conserver la corniche horizontale qui existait et donner ainsi une sanction définitive à une mutilation, ancienne il est vrai, mais non pas heureuse¹. Ce système une fois admis, les travaux marchèrent rapidement²; le socle de roche, les parements, furent ravalés, la porte replacée dans l'axe de la fenêtre qui la surmonte, les deux fenêtres refaites entièrement à neuf, à l'exception d'un seul chapiteau³. A l'intérieur on exécutait les mêmes réparations; la voûte de la chapelle de Rohan (ancienne chapelle de la Sainte-Vierge), reconstruite au XVI^e siècle avec une rosace en albâtre⁴, fut mise en harmonie avec le style de l'architecture, les magnifiques chapiteaux de cette chapelle furent grattés, le mur de séparation des deux chapelles entièrement repris et dressé, les bases, la banquette qui règne autour de la première chapelle et son dallage en grès

certain nombre de molasses taillées et moulurées, quelques fragments de bronze appartenant aux cloches qui ont précédé celles qui occupent aujourd'hui les tours de Saint-Pierre et enfin une quantité considérable de débris de tuiles vernissées brunes, vertes et jaunes, derniers vestiges de l'ancienne toiture. La présence de certains de ces objets ne doit pas étonner; on sait que les marguilliers ont longtemps habité sur les voûtes mêmes de l'église; ils devaient y laisser des traces de leur passage.

¹ On a dit, pour justifier l'emploi de cette corniche horizontale, qu'elle devait être contemporaine de la tour du midi, et que certains détails d'architecture s'opposaient à l'admission des pignons. Il est assez difficile de se rendre un compte exact de l'état primitif de cette partie de l'église, mais l'existence des pignons, postérieurement au XIV^e siècle, était amplement démontrée; nous pensons qu'ils furent détruits dans le courant du XV^e siècle et que l'établissement du couronnement horizontal date de la réfection de la tour, aux premières années du XVI^e siècle.

² Blavignac, vers 1847, avait déjà procédé à quelques travaux de restauration qui furent exécutés sans soin, avec de mauvais matériaux et qui ont nécessité la réfection complète des parties ainsi réparées.

³ Les chapiteaux anciens ont été déposés au Musée épigraphique ainsi que les bases des piliers intérieurs.

⁴ Détruite pendant les travaux.

furent taillés et mis en place, ainsi que les degrés conduisant dans le transept; on modifia aussi l'inclinaison du toit qui ne correspondait plus avec le nouveau chéneau en roche; la restauration de cette partie de l'église fut achevée par la sculpture de la corniche en arcatures, des cordons en billettes et en filets de perles, des bases et chapiteaux, d'un motif décoratif au-dessus de la porte, et par la pose de différentes boiseries. En même temps on abaissait légèrement le sol de la rue.

Ces premiers travaux entrepris à Saint-Pierre donnèrent lieu à quelques découvertes. Parmi les matériaux employés se trouvaient un grand nombre de tambours de colonnettes et de piliers, quelques bases romanes, le tout sans intérêt; il n'en est pas de même d'une partie de corniche romaine en roche¹ qui était encastrée dans le socle extérieur, la face sculptée noyée dans la maçonnerie. Il est curieux de rapprocher ce fragment de celui qui a été trouvé en 1838 dans la cour de la maison Jequier² et donné à la Société d'histoire³ qui alors possédait une collection archéologique. Le module des deux morceaux est quelque peu différent⁴, mais la décoration et la facture sont identiques et tous deux faisaient partie de l'entablement de vastes édifices. Les moulures de ces deux fragments sont celles de l'ordre corinthien et d'une époque de décadence complète; toutes sont décorées d'oves, de perles, de denticules, de rais-de-cœurs, de grecques et de feuilles d'acanthe; le larmier est occupé par des modillons ornés de feuilles d'acanthe alternant avec des rosaces.

Sommes-nous en présence d'un vestige de ce légendaire temple

¹ Déposée au Musée épigraphique.

² Actuellement, rue du Marché, n° 40. — Le fragment trouvé en cet endroit a été reproduit et commenté par deux auteurs : J.-J. Rigaud, dans son *Recueil de renseignements relatifs à la culture des Beaux-Arts à Genève*, dans M. D. G., t. IV, 1^{re} part., p. 21-22 et pl. I, et J.-D. Blavignac, dans ses *Recherches sur quelques fragments d'architecture romaine découverts à Genève*, dans M. D. G., t. V, p. 89 et pl. I.

³ Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 26.

⁴ Le module du fragment trouvé à Saint-Pierre est un peu plus grand. Il n'en faut pas davantage pour démontrer que les deux morceaux proviennent d'édifices différents et qu'il y avait à Genève, à l'époque romaine, au moins deux temples considérables.

d'Apollon qui occupait jadis le haut de la colline? Nous ne disserons pas là-dessus, et nous n'ajouterons pas non plus aux flots d'encre qu'a déjà fait couler la fameuse face que l'on remarque dans cette partie de l'église qui nous occupe. Il a fallu refaire à neuf ce motif de décoration et on a vu, en dégageant la sculpture originale¹ en molasse, qu'elle avait été taillée dans un chapiteau de grand module orné de feuilles arrondies et sans aucune découpure. Ce chapiteau ne paraît pas avoir été terminé; il appartenait probablement à une période de transition entre l'architecture romaine et l'architecture romane, mais nous nous garderions de rien affirmer à ce sujet.

En plaçant, à l'intérieur de la première chapelle, le nouveau dallage en grès², on a mis au jour une tombe creusée dans le sol de maçonnerie, au centre de la chapelle; elle contenait un squelette que nous n'avons pu voir et qui a été remis au Musée archéologique. Signalons encore, pour mémoire, une fenêtre romane, dépourvue du reste de décoration, trouvée au-dessus des basses voûtes du transept, dans la muraille méridionale, et masquée par le contrefort du XVI^e siècle. La présence de cette baie a contribué à faire admettre la corniche horizontale; elle nous semble cependant une preuve de plus contre l'admission de ce système.

Les travaux de restauration des chapelles du transept sud (hormis la réfection du mausolée du duc de Rohan) furent terminés en août 1886³.

* * *

On procédait, concuremment avec la restauration des chapelles

¹ Déposée au Musée épigraphique.

² Cette chapelle ne possédait plus de dallage depuis longtemps, mais un simple plancher posé directement sur le sol formé d'une masse compacte et très dure de maçonnerie dont un forage de 0^m,80 de profondeur n'a pas atteint la limite.

³ Note pour les archéologues de l'avenir : l'entrepreneur, chargé des travaux dont nous venons de parler, avait acheté un certain nombre de blocs d'excellent grès provenant de l'ancien théâtre et, en particulier, des fûts et des chapiteaux des colonnes de la façade. Plusieurs de ces morceaux ont été utilisés tels quels, les parties sculptées étant noyées dans la maçonnerie.

du transept sud, à la réfection des fenêtres inférieures de l'abside destinées à recevoir de nouveaux vitraux.

Les seules verrières anciennes que possédait Saint-Pierre et qui décoraient ces baies, étaient en fort mauvais état. Les outrages des iconoclastes, des réparations inintelligentes en avaient absolument altéré le caractère; le Consistoire, désireux de leur rendre leur antique splendeur, décida, après un rapport favorable de M. David Art, de consacrer à la restauration de ces vitraux une somme de 10,000 francs qu'il avait reçue, en 1879, en souvenir de Madame Fæsch-Micheli, et qui devait être appliquée à des dépenses extraordinaires se rapportant au culte¹. Une commission fut nommée² et les conclusions de son rapport furent adoptées par le Consistoire (séance du 6 octobre 1885), qui avait obtenu l'appui du Conseil administratif. Les travaux de relevé et de préparation des cartons commencèrent peu après; on vit bientôt que toute restauration était impossible et qu'il ne pouvait être question que d'une réfection complète des six verrières; M. Rahn, le savant archéologue zurichois, invité par la Commission à donner son opinion, se prononça catégoriquement, après un examen attentif, pour ce dernier parti.

Il ne restait plus qu'à choisir un verrier capable de reproduire exactement les anciennes peintures; M. Berbig, de Zurich, qui, avait été chargé du travail sur la recommandation de M. Rahn, plaçait le premier vitrail neuf, celui qui porte la figure de Saint-Jacques le Majeur, le 15 avril 1886. La dernière verrière fut posée au commencement de mai 1888; le travail avait été quelque peu entravé par l'exécution des verrières des Macchabées confiée au même peintre³. On peut reprocher aux nouveaux vitraux un

¹ *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante de Genève*, 13^e année, 1885, Genève, in-8, p. 49, 63, 147 et 155.

² Elle était composée de MM. D. Art, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, président, feu É. Briquet, secrétaire, tous deux délégués du Consistoire, Fæsch-Micheli, Ch. Gampert, architecte, É. Mayor, professeur aux Écoles municipales d'art, H. Gosse. Le Conseil administratif, propriétaire de l'édifice, avait délégué M. A. Le Cointe, qui fut remplacé plus tard par M. M. Fleutet, puis par M. F. Dupont.

³ *Mémorial des séances du Consistoire*, 16^e année, 1888, Genève, in-8, p. 302.

défaut d'harmonie par trop marqué. Il est bien évident que les anciennes fenêtres ne possédaient pas non plus une unité parfaite de dessin et de tons; l'ordonnance générale seule était la même pour les sept fenêtres¹, tandis que la facture, les proportions, les couleurs différaient sensiblement. Mais au moins les peintres qui exécutèrent ces vitraux, au XVI^e siècle, ne songèrent-ils pas un instant à imiter des verrières plus anciennes ou à leur donner une patine artificielle; c'est ce qu'on a fait pour les nouvelles fenêtres; la facture des unes est absolument neuve, et ne manquera pas de charme une fois ternie, pour d'autres on a reproduit les taches, les écaillures, les oxydations de la couleur des anciens vitraux et cela n'est pas heureux. Le dessin a été fidèlement copié et l'ensemble est, en somme, plus satisfaisant qu'aux Macchabées; il est vrai que le verrier n'était pas abandonné à ses propres inspirations.

Les anciennes verrières ont été déposées au Musée archéologique; leur restauration, impossible alors qu'elles auraient été replacées dans les baies qu'elles occupaient, est nécessaire maintenant que ces vitraux sont des pièces de collection. On ne saurait, à la vérité, où trouver aujourd'hui des fenêtres assez vastes pour les recevoir; ce sera affaire au futur Musée. Mais nous n'entendons ici par restauration, que la reconstitution du dessin altéré par les réparations successives et les outrages volontaires, l'ajustage des différents morceaux à leur place réelle, et le remplacement des pièces disparues par de simples morceaux de verre blanc sur lesquels on tracerait le dessin en noir et à froid. On avait toujours eu soin, du reste, de boucher les vides qui s'ouvraient dans ces verrières; et si, le plus souvent, cette fermeture était opérée au moyen d'un fragment quelconque, peint à l'huile ou laissé incolore, il est arrivé maintes fois que l'on prenait dans un vitrail pour en compléter un autre; c'est ainsi que l'on trouve dans les verrières qui nous occupent de très curieux fragments provenant de Saint-Pierre même et d'ailleurs et par le rapprochement desquels il serait peut-être possible de reconstituer un ou plusieurs panneaux. Ces vitraux, bien que d'inégale valeur, sont d'excellents spécimens du bel art de la peinture sur verre

¹ On sait que l'une des fenêtres, masquée par une chapelle, est dépourvue de verrière.

et nous montrent à quel point de perfection il avait été porté à Genève au XV^e siècle.

Tout le monde connaît la disposition générale des vitraux de l'abside de Saint-Pierre : une grande figure debout dans une niche plus ou moins décorée ; mais ce que l'on apprécie moins et qu'il faut voir avec la lorgnette, ce sont les charmants détails qui abondent dans les architectures compliquées de ces niches ; cela seul mériterait une étude spéciale. Les personnages représentés sont les saints apôtres Pierre, Paul, Jean, André et Jacques le Majeur et Sainte-Marie-Magdeleine, portant tous les attributs qui les distinguent. Le socle des niches était orné, à l'origine, des armoiries des donateurs ; tous ces panneaux ont été brisés, à l'exception d'un seul, celui de Saint-Jacques, qui porte les armes d'André de Malvenda, l'une des célébrités du Chapitre de Genève¹. Nous ne pouvons, du reste, décrire ici ces vitraux ; cette étude sera reprise un jour. Bornons-nous à dire que le bas des nouvelles verrières a été partout complété par des armoiries choisies aussi judicieusement que possible : le vitrail de Sainte-Marie-Magdeleine, que l'on sait avoir été donné par le chanoine François de Charansonay, a reçu les armes de ce personnage, qui existent du reste déjà dans le haut de la verrière² ; celui de Saint-André, au sommet duquel on remarque les clefs en sautoir du Chapitre³ et qui vraisemblablement a été donné par ce corps, a reçu les armes capitulaires. Quant aux trois autres

¹ Albert Sarasin, *Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève*, dans M. D. G., 2^e série, t. I, *passim*. — Les meubles des armes Malvenda (de sinople, à la fleur de lys d'argent, accompagnée de trois pointes de même, mouvantes des deux angles supérieurs et de la pointe) ne sont pas d'or, comme plusieurs auteurs l'ont indiqué d'après une fausse interprétation des couleurs du vitrail, oxydées et altérées, mais bien d'argent.

² *Ibid., passim*. C'est par erreur que dans la note de la page 39, il est dit que « ce vitrail n'offre plus traces des armes de Charansonay. »

³ Les armes du Chapitre sont : de gueules à deux clefs d'or en sautoir ; Blavignac, se basant sur les deux petits écus qui existent dans ce vitrail, a voulu différencier les armes de l'Évêché de celles du Chapitre et donner à ces dernières un champs d'argent (*Armorial genevois*, Genève, 1849, in-8, p. 284). C'est une erreur : il y avait impossibilité matérielle à teinter de rouge le champs de ces deux écus minuscules, la couleur rouge

fenêtres, il ne restait aucun indice qui pût guider la commission dans le choix des armoiries; deux écus accolés aux armes des familles Faesch et Micheli ont été placés au bas du vitrail de Saint-Jean pour perpétuer le souvenir de la généreuse donatrice; enfin les armes de l'anti-pape Clément VII, le dernier rejeton des comtes de Genevois, celui-là même qui aurait fait exécuter à ses frais le bourdon de la Cathédrale, la fameuse Clémence, et celles de l'évêque Aymar Favre, communément appelé Adhémar Fabri, de glorieuse mémoire, ont été attribuées aux verrières de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

On ne sait rien sur les peintres qui ont travaillé à ces verrières; il existe bien, dans les documents contemporains, quelques mentions de verriers ayant exécuté différents ouvrages pour la Cathédrale, mais aucune ne se rapporte précisément aux fenêtres absidales.

Il fut un temps où toutes les fenêtres de Saint-Pierre étaient garnies de vitraux; il n'est resté de cette décoration translucide que les six verrières dont nous venons de parler et qui remplacent, au XV^e siècle, des peintures plus anciennes, et un tout petit fragment conservé au Musée archéologique, très curieux malgré son peu d'étendue. C'est peu de chose et cela a malheureusement laissé le champ libre à ceux qui, de nos jours, ont voulu embellir Saint-Pierre : c'est-à-dire au comité qui s'est formé quelques années avant la célébration du jubilé de 1835 pour doter les deux roses, les triplets situés au-dessous d'elles, les baies supérieures de l'abside et celles des collatéraux, de vitres peintes à froid du plus déplorable effet¹, et à Blavignac, plus tard, qui a voulu ajouter encore à ces détestables manifestations et n'a pu, heureu-

n'étant employée que sous forme de verre teint et ne s'appliquant jamais au pinceau; d'autre part l'espace était trop restreint pour enchâsser d'aussi petits morceaux de verres; cela explique pourquoi les champs sont simplement passés en grisaille comme le reste de l'architecture. Les clefs sont bien peintes de leur émail naturel, mais le jaune est la seule couleur employée, avec le noir pour le dessin et différentes grisailles pour les modélés, par les peintres-verriers qui les appliquaient sur des verres blancs ou colorés selon les exigences de leurs cartons.

¹ On a même fait disparaître, à cette occasion, un fragment de l'ancienne verrière de la rose méridionale, qui était encore en place et portait le nom du chanoine Pierre du Solier, maître de l'œuvre de la cathédrale.

sement, faire exécuter que trois de ses projets, vilaines mosaïques de verre coloré qui occupent les baies des chapelles absidales et l'une des fenêtres du bas côté sud.

* * *

La restauration des parties inférieures de l'abside, entre les contreforts, fut poussée jusqu'aux tablettes des baies de la claire-voie et achevée vers la fin de 1886¹; on trouva dans l'ancienne maçonnerie quelques fragments moulurés et sculptés, fûts de colonnettes, bases, etc.

Pendant quelque temps on ne fit à Saint-Pierre que des travaux d'entretien général, ou quelques réparations bien nécessaires, comme le remplacement d'un certain nombre de degrés du péri-style, la réfection des bases de quelques piliers et de la muraille du bas-côté méridional.

Lors de l'inauguration de la chapelle des Macchabées, M. Wacker, président du Consistoire de l'Église nationale protestante, émit le vœu de voir se former une société pour la restauration de Saint-Pierre, à l'instar de Bâle et de Berne; cette idée, bien accueillie, fit rapidement son chemin et l'Association put bientôt se constituer². Son Comité, divisé en plusieurs sections, réunit très vite des sommes importantes et dressa, de concert avec l'autorité municipale, une convention qui fut signée le 28 février 1890. Cette convention réglait les rapports du Conseil administratif et de l'Association, en déterminant exactement le but de celle-ci: un concours moral et financier prêté à l'œuvre de la restauration du temple.

Les deux parties s'étaient mises d'accord pour commencer les travaux à frais communs par la tour du nord. Précédemment déjà, le Conseil administratif avait fait découvrir et consolider les fondations de cette tour et procéder à la réfection totale de la

¹ Au mois de décembre de cette année, on a abattu, sans motif, les deux platanes qui ombrageaient la petite place située entre les Macchabées et la tour du midi; les ouvriers chargés de cette opération ont trouvé, parmi les racines de l'un de ces arbres, une pièce de monnaie de Savoie, un gros d'Emmanuel-Philibert, en billon.

² 25 janvier 1889.

colonnade nord du beffroi¹ qui n'était pas sans inspirer quelques inquiétudes. Il s'agissait alors de joindre les deux parties déjà restaurées de la tour; ce travail vivement mené, est bien près d'être terminé aujourd'hui. Le vieux parement a été partout enlevé et remplacé par un placage en roche de Collombey. On peut discuter le choix de cette pierre qui, si elle a l'avantage d'être parfaitement résistante, ne se prête pas à la sculpture et a un aspect froid et dur, bien différent des tons chauds et colorés de la molasse, voire même du grès. Il faut attendre que l'œuvre soit plus avancée pour prononcer un jugement définitif sur les travaux entrepris et les matériaux employés.

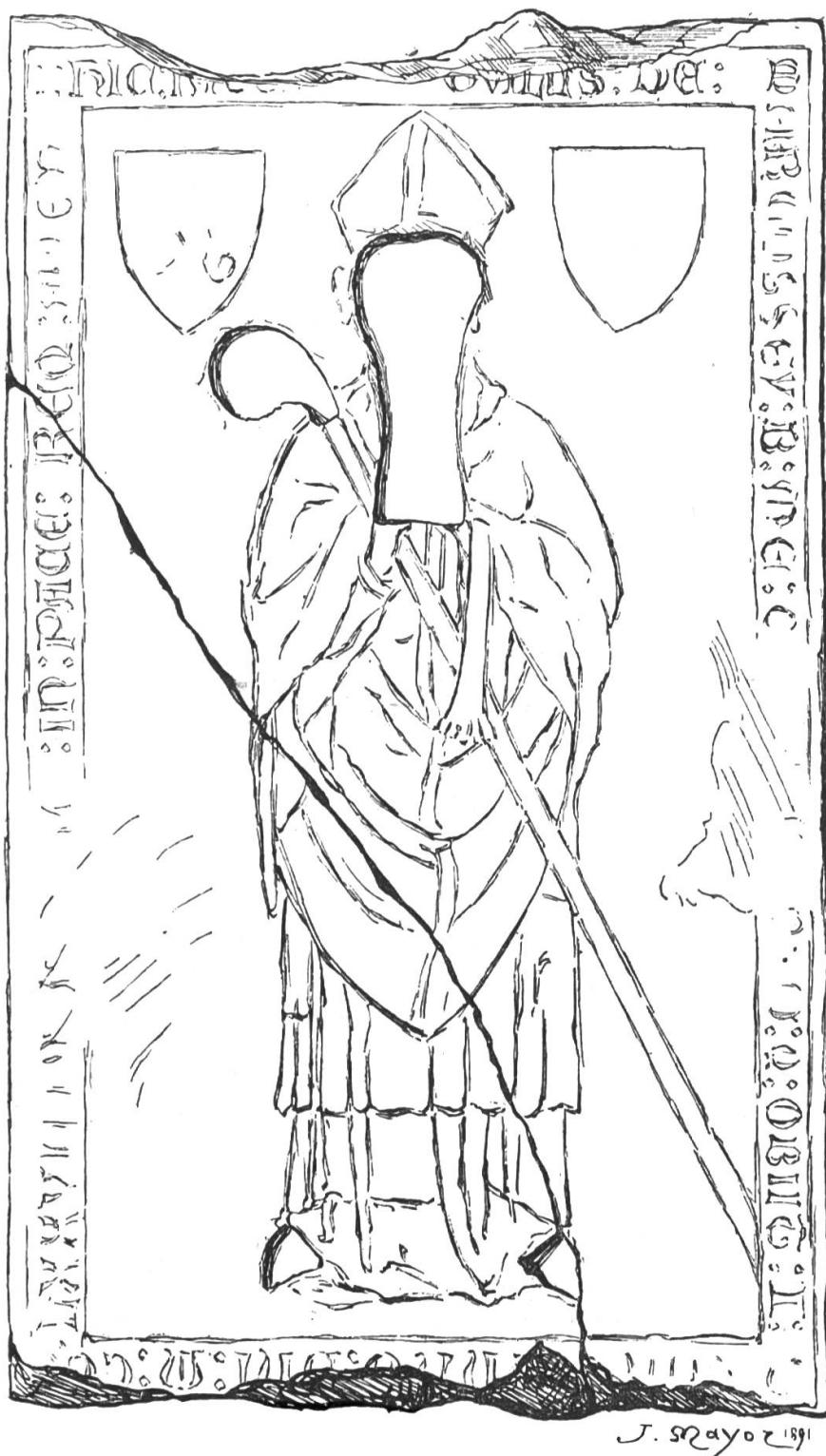
* * *

Le remplacement de la statue du duc de Rohan, les études nécessaires à l'élaboration des plans de restauration, les fouilles opérées autour des fondations, l'enlèvement des anciens parements, n'ont pas été sans amener quelques découvertes intéressantes.

Le Consistoire de l'Église nationale protestante avait reçu en décembre 1886, de M^{me} Vignier-de Lor, un legs destiné au remplacement, par une statue de marbre de Carrare, de la rustique image de plâtre et d'albâtre placée sur le mausolée du duc de Rohan, image « indigne, » dit avec raison la clause testamentaire, de son tombeau et de notre belle cathédrale. Ni le monument, ni la chapelle qui le renferme n'étaient en état convenable pour recevoir une nouvelle effigie; le Conseil administratif, sollicité par le Consistoire, fit faire les réparations indispensables; le cénotaphe de marbre noir fut nettoyé et poli, les lettres de l'inscription redorées, les magnifiques chapiteaux de la chapelle débarrassés du noir badigeon dont on les avait recouverts jadis pour les mettre en harmonie avec le monument. Mais l'histoire de ce mausolée a été faite, et fort bien faite²: nous y renvoyons le lecteur. Il est inutile, en effet, de donner ici les différentes inscrip-

¹ Les anciens chapiteaux ont été déposés au Musée épigraphique.

² David Art, *La chapelle et le Mausolée du duc Henri de Rohan*, dans *Saint-Pierre, ancienne Cathédrale de Genève*, 2^e fascicule, Genève, 1892, in-4, p. 9-142.

Fig. 4¹.

¹ Le cliché de ce dessin, que nous avions fait pour l'intéressant ouvrage de M. David Art, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, nous a été obligamment prêté par celui-ci. — Cette dalle a 1^m,95 de longueur sur 1^m,19 de largeur.

tions déjà publiées ailleurs¹, qui se rapportent aux membres de la famille de Rohan inhumés à Saint-Pierre, et la description du pennon héraldique du duc Henri qui fut trouvé dans le caveau²; mais nous reproduisons ici (Fig. 4) la pierre tombale de l'évêque Guillaume de Marcossey³ qui avait servi à recouvrir la première sépulture du duc de Rohan et au revers de laquelle on avait gravé ses armes et une inscription.

Voici ce qu'on peut lire du texte gravé à l'entour de cette dalle, très déteriorée et partagée en deux fragments :

1^o **X HIC : IACET CVILLIS : DE :**
 2^o **MARCOSSEY : B : ME : E⁴**
 : Q : OBIT : I :
 3^o **ANNO : DNI : M : CCC**
 4^o **LXXVII : IN : EAC : REQ : AMEN**

(*Hic jacet Guillermus de Marcossey, bone memorie [episcopus gebennensis] qui obiit in anno domini m.ccc.lxxvii. In pace requiescat, amen.*)

L'effigie gravée au centre du monument est celle d'un évêque en costume de chœur, avec la belle et ample chasuble du moyen âge, la mitre en tête, et la crosse maintenue contre la poitrine; la figure, les mains jointes à la hauteur de la poitrine, l'extrémité des pieds dépassant la robe et la volute de la crosse sont évidés pour recevoir un mastic quelconque ou du marbre blanc sur lequel le dessin était tracé et peint. On ne distingue malheureusement plus rien des meubles occupant jadis les deux écus placés à droite et à gauche de la tête du personnage et qui auraient définitivement fixé les armes de l'un des plus illustres prélates de l'Église de Genève.

Le mausolée du duc de Rohan, complètement remis à neuf et

¹⁻² D. Art, *op. cit., passim.* — Voy. aussi, Jaques Mayor, le *Mausolée du duc de Rohan à Genève*, dans le *Journal de Genève*, nos des 6, 9 et 10 septembre 1890 et tirage à part, Genève, 1890, br. in-12.

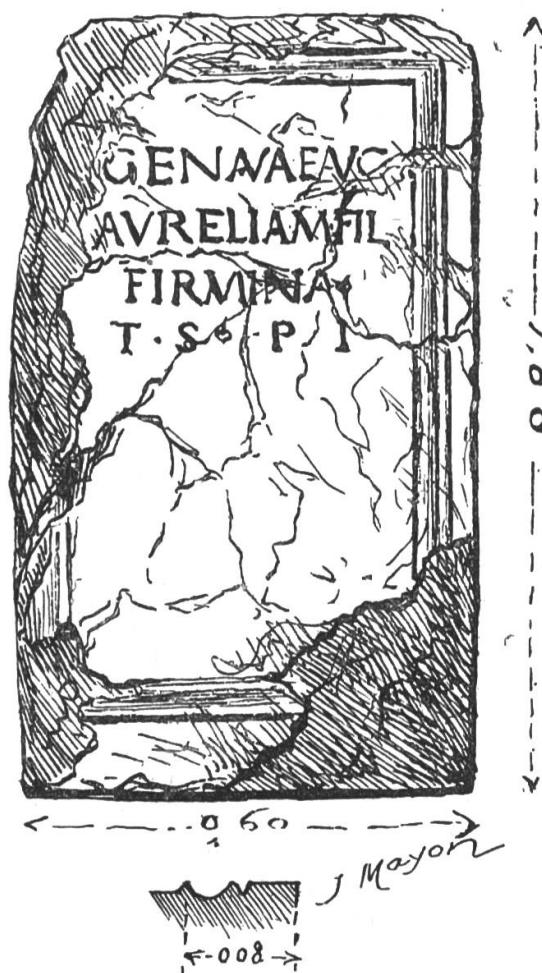
³ Déposée au Musée épigraphique.

⁴ Cette dernière lettre n'est pas très sûre.

décoré d'une magnifique statue, œuvre du sculpteur Iguel, fut inauguré le 2 novembre 1890¹.

D'intéressantes trouvailles ont été faites pendant les premiers travaux de la tour du nord. Ce sont d'abord quelques fragments moulurés plus ou moins informes et une sorte de bassin peu profond, en roche, de forme rectangulaire fortement engagé dans les fondations de la tour, du côté de la rue de l'Évêché; un angle seulement a pu en être enlevé²; la moulure qui décore ce bas-

Fig. 5.



¹ *La statue du duc Henry de Rohan à Saint-Pierre de Genève*, annexe au *Mémorial du Consistoire de l'Église Nationale protestante*, 18^e année, 1890, Genève, 1891, in-8, et tirage à part, br. in-8.

² Déposé au Musée épigraphique.

sin, d'un caractère peu accentué, nous fait supposer qu'il s'agit du bénitier ou des fonts baptismaux d'une église chrétienne, de l'une des basiliques qui ont précédé le temple actuel de Saint-Pierre.

Le 12 juillet 1890, on a mis au jour, avec un morceau de corniche romaine en roche, un bloc haut de 1^m,00 et large de 0^m,60, portant une inscription latine entourée d'une faible moulure, qui était encastré dans le socle du contrefort situé près de la sacristie¹ et de la petite porte qui mettait jadis en communication la Cathédrale et le palais épiscopal (Fig. 5). La lecture et l'interprétation de ce texte sont aisées, malgré le mauvais état de conservation de la surface taillée. Les mots sont séparés par des points triangulaires, comme dans la généralité des inscriptions, et les deux membres de phrase de la dernière ligne par une petite feuille cordiforme; on remarque, à la première ligne, deux lettres liées, A et V, répétées deux fois; les caractères sont partout de la même hauteur :

GENA/AE · A/G	Genavae Augustae
AVRELIA · M · FIL	Aurelia, Marci filia
FIRMINA	Firmina
T · S & P · I	Testamento suo poni jussit.

(*A Genève Auguste, Aurelia Firmina, fille de Marcus Aurelius, a fait par testament ériger ce monument.*)

Il s'agit, on le voit, d'une dédicace ordonnée par testament en l'honneur d'une divinité toute locale ou *topique*, dont c'est ici la première mention, *Genava Augusta*, personification évidente et glorification de Genève. On connaît quelques exemples de cités ainsi déifiées et qualifiées d'*augustes*². Nous ne savons rien sur ce *Marcus Aurelius* dont le gentilice *Aurelius* est un des plus communs parmi ceux que l'on trouve gravés sur les monuments

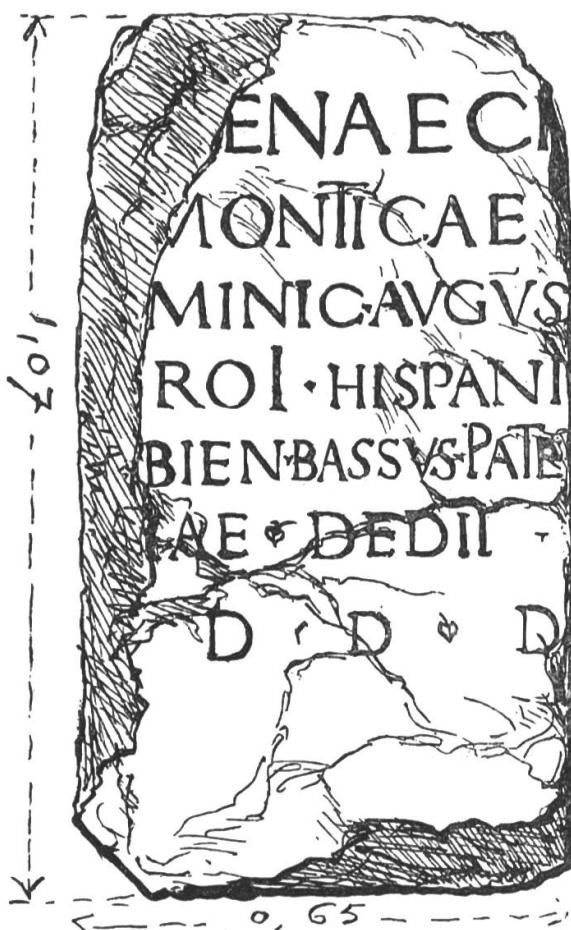
¹ Déposé au Musée épigraphique.

² Voy. Charles Morel, *Genève et la colonie de Vienne sous les Romains*, dans M. D. G., t. XX, Genève, 1879-1888, in-8, p. 468. — A. Allmer et A. de Terrebasse, *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, Vienne, 1875-76, 7 vol. in-8, t. II, p. 345 et t. III, p. 452.

gallo-romains; quant au *cognomen* Firmina, il a été très fréquemment employé dans la Gaule narbonnaise¹.

Quelques jours après, trouvaille d'une seconde inscription non loin de l'emplacement occupé par la première. Ce nouveau bloc² à 1^m,07 de hauteur et 0^m,65 de largeur (Fig. 6); la pierre a été entamée du côté droit sur toute sa hauteur, et le commencement des lignes manque; dans le bas on a taillé un chanfrein perpendiculaire à la surface taillée pour l'utiliser dans le socle de roche de la tour. Les deux premières lignes sont en caractères plus grands que les cinq autres; les mots sont séparés par des points triangulaires et, aux deux dernières lignes, par de petites feuilles cordiformes. Ces caractères sont fort bien gravés et mieux dessinés que ceux de la première inscription :

Fig. 6.



¹ Voy. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, Berlin, 1888, in-fol., *passim*.

² Déposé au Musée épigraphique.

Ce texte est plus difficile à interpréter que le précédent, car il y a plusieurs syllabes à rétablir, pour lesquelles nous en sommes réduit aux conjectures :

..... ENAE CF	Labienae Cai filiae
..... MONTICAE	Monticae
... MINIC·AVGVS	flaminicae Augusti
.... ROI·HISPANI Roi Hispani
BIEN·BASSVS·PATE ¹	Labienus Bassus pater
.... IAE & DEDIT	filiae dedit
.... & D & D & D	Locus datus decreto decurionum

A Labiena Montica, fille de Caius, flaminique d'Auguste, épouse de Roius Hispanus, Caius Labienus Bassus son père a dédié ce monument. Emplacement donné par un décret des décurions.

Le commencement de la première ligne peut se compléter à l'aide de celui de la cinquième; nous avons ainsi un gentilice, Labienus ou Rabienus, sur la première lettre duquel, seulement, il y a indécision; les deux noms ont été, en tout cas, peu fréquemment employés. Il ne manque, à la seconde ligne, que le premier jambage de l'M, initiale du surnom, peu usité, de Montica; à la troisième, la syllabe FLAM est facile à déduire des deux suivantes MINIC et du qualificatif *Augusti* qui vient après. La quatrième ligne est formée actuellement d'un nom et d'un surnom, tous deux au génitif; il y manque l'initiale indispensable d'un prénom quelconque, qu'il est impossible de deviner. Au premier abord, on pouvait supposer que le nom de *Roius* était incomplet et essayer d'en faire un *Troius* ou un *Heroius*; mais cela n'est pas nécessaire, le gentilice *Roius* ayant existé; en effet, M. Allmer a publié un fragment d'inscription de Vienne² qui porte la dédicace :

M // OIO SEX FIL· VOL etc.

Le savant épigraphiste viennois dit qu'entre les lettres M et

¹ La dernière syllabe est formée des deux lettres E et R liées.

² A. Allmer et A. de Terrebasse, *op. cit.*, t. II, p. 478.

OIO il n'y a place que pour une lettre et que, d'après les traces qui en restent, ce ne peut être qu'un B un P ou un R; l'inscription de Genève tranche la question en faveur de l'R. A la cinquième ligne le prénom abrégé C et les deux premières lettres de Labienus ou Rabienus ont disparu, le surnom très connu *Bassus* est au complet; à la sixième il manque les lettres FIL; à la septième enfin une L, abréviation de *locus*, première lettre du sigle très connu : *locus datus decreto decurionum*. La restitution du texte est donc certaine, sauf pour le commencement de la première et de la cinquième ligne, en ce qui concerne le gentilice du père et de la fille, et pour la ligne quatre, où manque un prénom.

Cette inscription nous fait connaître deux nouveaux noms de familles habitant Genève¹, celles des *Labieni* et des *Roi*; elle nous permet d'ajouter, en outre, une nouvelle flaminique de Vienne à celles que nous connaissions déjà². La famille des *Labieni* devait jouir d'une certaine notoriété, puisqu'elle a fourni une flaminique et que le Conseil des décurions avait accordé un terrain pour lui élever un monument.

La série de nos inscriptions gallo-romaines est ainsi utilement complétée³; Saint-Pierre en a fourni plusieurs déjà⁴ et en fournira probablement encore; il en reste, en tout cas, deux, que l'on voit dans le socle de roche du transept nord et qu'il serait bon de déposer avant qu'elles ne soient plus dégradées⁵.

Dans le courant du mois d'octobre 1890, on poussa différentes reconnaissances vers la face septentrionale de l'église. Certains endroits de la muraille, qui semblaient particulièrement intéressants

¹ Voy. Ch. Morel, *op. cit.*, p. 547.

² *Ibid.*, p. 474.

³ Nous avons publié ces deux inscriptions dans le *Journal de Genève*, nos des 17 et 31 juillet 1890; elles ont été communiquées à la Société d'histoire (Séance du 12 février 1891, voy. le présent *Bulletin*, p. 26), par M. Charles Morel, auquel nous sommes redevable de quelques-unes des observations qui ont servi à rédiger cette notice.

⁴ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 330 et suiv., nos 2587, 2590, 2593, 2594, 2598, 2600, 2618, etc.

⁵ *Ibid.*, p. 333, nos 2615 et 2620.

sants par leur structure, furent étudiés de près ; c'est ainsi que la porte conduisant au cloître, indiquée sur les relevés et les projets exécutés en 1749 pour la restauration de la façade et dont on apercevait encore les traces à l'intérieur, fut déblayée extérieurement et mise au jour, autant du moins que le permettait le contrefort moderne derrière lequel elle est en partie masquée. Cette porte fut toujours utilisée, et même bien longtemps après la démolition des bâtiments capitulaires ; le sol de l'église était beaucoup plus élevé que celui du cloître auquel on descendait par un escalier d'au moins quinze marches. La largeur de cette ouverture est de 1^m,21 ; elle se compose d'un arc ogival, dont le tympan est vide, supporté par deux colonnettes¹ à bases et à chapiteaux ; l'archivolte est richement décorée de rinceaux, de palmettes et de feuillages, mais peu moulurée. Le contour de l'ogive est accompagné, sur le parement du mur, d'un entrelac que l'on retrouve sur les abaques de quelques-uns des plus anciens chapiteaux de Saint-Pierre. Le seuil de la porte, fortement usé, est encore en place ; le tout est très endommagé, mais il sera facile d'en opérer la restauration exacte et complète, pour peu que l'on veuille s'en donner la peine. Il s'agit d'une partie fort intéressante de la nef de l'église actuelle, qui date d'une époque de transition entre la période romane et la période ogivale proprement dite ; il a fallu toute l'horreur de nos ancêtres du XVIII^e siècle pour ce qu'ils appelaient les « fabriques gothiques² » pour mutiler et condamner ce curieux spécimen de l'architecture sacrée³.

Les plus récentes trouvailles, faites à Saint-Pierre, se réduisent à deux chapiteaux incomplets en molasse⁴, qui avaient servi de matériaux de construction ou de réparation dans la face occidentale de la tour du nord ; ils étaient complètement noyés dans la maçonnerie. Tous deux sont curieux et provenaient probablement du couronnement de deux pilastres placés l'un en face de l'autre ou des colonnes principales de deux piliers d'une même

¹ L'une d'elles a disparu.

² Archives d'État, P. H., n^o 4766. *Rapport sur l'état désastreux du Temple de Saint-Pierre et projets de restauration.* Du 15 septembre 1749.

³ Signalé dans le *Journal de Genève*, n^o du 22 octobre 1890.

⁴ Déposés au Musée épigraphique.

arcade, car ils n'ont que trois côtés décorés. Ils faisaient probablement partie de la première travée démolie en 1749 et, vraisemblablement, de l'un des collatéraux; il existe encore, soit dans la nef, soit dans les bas-côtés, des chapiteaux appartenant à la même époque, et d'une décoration semblable.

Ces deux chapiteaux sont ornés de figures naïvement sculptées; l'un, le mieux conservé, porte sur sa face principale un animal fantastique, une sorte de lion bizarrement contourné, maintenu devant et derrière par deux personnages debout; ceux-ci, vêtus de longues tuniques serrées à la taille par une ceinture et coiffés de bonnets carrés, tiennent chacun une des pattes du monstre et semblent l'offrir aux coups de deux cavaliers placés sur les petits côtés et qui s'avancent au grand trot, contre cet ennemi beaucoup plus grand qu'eux. L'un des cavaliers a disparu, mais il devait être armé, comme son camarade, d'un haubert de mailles descendant plus bas que les genoux et tombant tout droit, la tête coiffée d'un casque conique à nasal, les pieds chaussés de souliers pointus garnis d'éperons sans molettes et le corps protégé par un vaste bouclier, arrondi au sommet et pointu dans le bas, suspendu au col par un baudrier; le harnachement du cheval est très simple, il se compose d'une simple bride; on n'aperçoit pas la selle. C'est tout-à-fait le type du cavalier de la tapisserie de Bayeux. Quant au sujet ainsi représenté, nous ne saurions l'expliquer aisément. Une étude approfondie des chapiteaux de Saint-Pierre nous l'apprendra peut-être un jour, par comparaison avec les sculptures similaires. Le second chapiteau porte le même animal, mais il n'est pas attaqué par des cavaliers; il est retenu seulement par quatre personnages, deux devant et deux derrière.

Les abaques manquent à ces deux chapiteaux qui sont pourvus, au bas, et comme tous les monuments de ce genre, d'un anneau rond. Le mauvais état de la molasse ne permet malheureusement pas une vue exacte des détails qui seraient certainement typiques. Tels qu'ils nous sont conservés ce sont deux fragments précieux à plus d'un point de vue.

Tout dernièrement enfin (9 juin 1892), on a trouvé dans le pommeau du poinçon de la tour du nord, dont on démolissait la

toiture, un certain nombre de papiers, imprimés et manuscrits, de monnaies et de médailles, renfermés dans différentes boîtes en bois et en plomb; le document le plus ancien date de 1677, le plus récent de 1829 et tous ont été placés dans cette situation élevée par les maîtres ferblantiers ou charpentiers qui firent des réparations à cette tour, depuis la fin du XVII^e siècle. Cette trouvaille a été minutieusement décrite ailleurs¹.

Nous espérons bien que ce ne seront pas les dernières découvertes auxquelles donneront lieu les travaux entrepris à Saint-Pierre. C'est la seule compensation offerte à l'archéologue qui voit, avec désespoir, disparaître tous nos vieux monuments.

RESTAURATIONS DE L'HOTEL DE VILLE ET DE L'ANCIEN ARSENAL

Il existe, dans nos contrées, peu d'édifices aussi intéressants que notre Hôtel de Ville; ses portes, le spacieux promenoir et la rampe pavée qui conduit aux étages supérieurs, en font un véritable bijou. Nous avons toujours été étonné du petit nombre de personnes connaissant et appréciant à leur juste valeur les sculptures qui ornent les clefs et les retombées des voûtes, les mille détails curieux de cette architecture du XVI^e siècle; il a fallu les travaux de restauration, entrepris récemment par M. le Conseiller d'État Charles Boissonnas, chef du Département des Travaux publics et membre de la Société d'histoire et d'archéologie, pour que l'on veuille bien considérer ce bâtiment avec moins d'indifférence.

Il était grand temps, du reste, de procéder à une restauration étendue, car certaines parties se trouvaient fort délabrées. On a

¹ *Journal de Genève*, supplément au n° du 11 juin 1892 et tirage à part sous ce titre : Jaques Mayor et Marc Vettiner, *Histoire d'un clocher*, Genève, 1892, br. in-8.

commencé, en 1890, par remettre à neuf les faces intérieures, en remplaçant les moulures effritées et en rétablissant partout les parements détériorés ; la cour a été débarrassée d'un affreux édicule, dépavée et cimentée. L'année suivante, on a entrepris la fameuse rampe et le portique qui avaient grand besoin de bien ; plusieurs clefs de voûte qui manquaient ont été remplacées et toutes les sculptures soigneusement nettoyées. Différentes améliorations ont été de plus apportées à l'aménagement intérieur. Le tour des façades extérieures viendra plus tard.

Nous avons tenu à signaler ici ces travaux ; ils pourront servir d'exemples à toutes les administrations préoccupées de remettre en état les monuments publics dont l'entretien leur incombe. On a su, à l'Hôtel de Ville, satisfaire aux exigences multiples du lieu, sans nuire à l'architecture et à la décoration primitives ; mieux encore, on a sauvé celles-ci d'une ruine plus ou moins prochaine, en améliorant même les conditions purement matérielles de l'établissement. Que n'a-t-on fait de même au Collège de Saint-Antoine ?

* * *

Le bâtiment connu sous le nom d'Arsenal et d'ancien Arsenal ne fut destiné à un dépôt d'armes que depuis 1720. C'était auparavant une halle au blé, la Halle de l'Hôtel de Ville, et l'Arsenal de la Seigneurie occupait la maison dite de Saint-Apre, située près de là, entre les remparts, l'église de Saint-Germain et l'Hôtel de Ville¹ ; lors de la vente et de la démolition de cette maison et des constructions voisines pour le percement de la rue des Granges, les magasins d'armements furent transférés dans la halle au blé, local qu'ils ont quitté en 1877 pour les nouvelles casernes de Plainpalais, laissant la place entièrement libre au Musée historique genevois.

Cette halle au blé existait fort anciennement ; le baron de Grenus² a rapporté un passage des Registres publics où il est dit « que les syndics et quelques conseillers, se trouvèrent sous

¹ Actuellement, rue des Granges, n° 16.

² *Fragmens historiques sur Genève avant la Réformation.* Genève, 1823, in-8, p. 5.

la halle de la Maison-de-Ville, pour donner ordre à l'arrivée de l'empereur Sigismond » (10 juillet 1415). Cependant on voit, le 10 mars 1464, l'évêque Jean-Louis de Savoie concéder à la communauté genevoise un terrain situé au Vieux-Mézel, en face de la maison commune, pour y élever un nouveau dépôt public de blé et autres denrées alimentaires, vu l'insuffisance des halles du Molard¹. S'agit-il d'un simple agrandissement de l'édifice déjà existant ? Nous ne savons, mais l'inventaire de 1475² mentionne expressément la *halle nouvellement construite*. Elle fut entièrement réédifiée un siècle plus tard et restaurée encore au XVII^e siècle.

Ce bâtiment était fort délabré, lorsque, tout récemment, M. le Conseiller d'État Boissonnas a fait procéder à la restauration de ses façades. Les travaux ont commencé, en 1890, par le côté sud (rue de l'Hôtel de Ville); ils ont amené la découverte de remarquables armoiries de Genève, sculptées en bas-relief et peintes, masquées sous une épaisse couche de plâtre qui en avait assuré la conservation; elles sont placées dans un encadrement rectangulaire en pierre, que l'on remarque au centre de la façade, à la hauteur des fenêtres, et dont la destination véritable n'était pas comprise³.

L'écu, taillé dans un bloc de marbre noir, est surmonté d'un soleil, à rayons alternativement droits et flamboyants, chargé du monogramme  et d'une banderole avec la devise POST · TENEBRAS · LUX · Le soleil et la banderole sont sculptés en molasse, ainsi que deux rameaux de chêne qui couvrent l'écu et le séparent du soleil, son cimier naturel.

Fait curieux, ces armoiries portent deux dates différentes : sur l'anneau de la clef, on voit le millésime 1588, tandis que, dans les deux angles supérieurs laissés libres, entre le soleil et le cadre, se trouve la date 1634. Cette divergence s'explique aisément par le fait que l'écu a été sculpté au XVII^e siècle, alors que la clef et la banderole étaient encore en place.

¹ F. Borel, *op. cit.*, p. 78.

² J.-J. Chaponnière, *op. cit.*, p. 323.

³ Les dimensions de ces armoiries sont : hauteur (dans le cadre) 1^m,23, largeur (id.) 0^m,62. La moulure rectangulaire a 195^{mm} de largeur; l'écusson seul a 0^m,70 de hauteur.

ment : lors de la reconstruction, à la fin du XVI^e siècle, la Seigneurie aura fait placer ses armes sous la forme d'un simple écu qui fut complété plus tard, lors de la restauration au XVII^e siècle. Il serait encore possible qu'un écu surmonté d'un autre édifice, eût trouvé son emploi au bâtiment de l'Arsenal, mais cela est improbable¹. La façon toute différente dont sont traitées les deux parties de ce motif décoratif ne permet, du reste, pas de mettre en doute l'authenticité des dates.

Après avoir enlevé l'enduit qui recouvrait ces armoiries et rétabli quelques détails disparus (les branches de chêne au-dessus de l'écusson notamment), on en a fort exactement restauré la peinture. Le fond est d'un gris azuré; le soleil, les lettres de la devise, les chiffres des deux millésimes sont dorés, les caractères monogrammatiques du nom du Seigneur sont noirs. L'écu a conservé sa teinte naturelle, un beau noir brillant et uni, rehaussé de quelques touches d'or sur la boucle très ornée, les anneaux et le contour du panneton de la clef, l'œil, le bec, la langue, la patte, les serres et la couronne de l'aigle. La date de restauration a été indiquée en lettres dorées, au bas du cadre : RESTAURÉ EN 1890.

¹ Ce fait s'est produit à plusieurs reprises. En 1789, on a placé, sur la façade sud de la grosse tour carrée de l'Hôtel de Ville, les armoiries qui s'y trouvent encore : « Monsr. l'anc. syndic Rilliet a rapporté que suivant les intentions de la Chambre l'on a placé aujourd'hui sur la face de la Tour du Conseil au midi la pierre de marbre noir sur laquelle sont sculptées les armoiries de la République qui avoit été otée de la face de l'Ancien Arsenal au levant opposée aux fenêtres de la Chancellerie, démolie ces dernières années pour construire les casernes sur le même terrain. A quoi Mr. l'A. S. Rilliet a ajouté que sur le tranchant au-dessous de la ditte plaque de marbre noir se trouve le millésime 1540. » (Archives de Genève, *Registres de la Chambre des Comptes*, séance du 26 juin 1789). L'Arsenal dont il est fait mention dans ce passage est celui de Saint-Apre. Quant à la date 1540 signalée par l'ancien syndic Rilliet, nous croyons, avec Blavignac (*Armorial Genevois*, p. 55), qu'il aurait fallu lire 1640; non, comme l'indique cet auteur, parce que l'écu est blasonné et que l'on n'a commencé à blasonner les armoiries qu'au XVII^e siècle, mais bien à cause du dessin et de la facture de ce bas-relief qui ne sauraient dater du XVI^e siècle.

On peut encore citer les armes qui ornent le fronton du Bâtiment électoral, provenant de l'ancienne porte de Rive, comme exemple de cette utilisation de matériaux anciens.

Quelques-uns ont critiqué la manière dont ces armoiries étaient colorées; cet écusson noir et or a offusqué certains de nos concitoyens qui auraient désiré le voir revêtu des émaux naturels de notre blason. La peinture primitive a été scrupuleusement rétablie : il n'était pas possible de faire plus ou mieux. En matière de restauration d'anciens édifices, il n'est pas permis d'apporter la moindre innovation.

On voit sur l'écusson, avec la date 1588, les lettres I et B (B) liées, gravées en deux endroits : dans la boucle et dans l'une des découpures du panneton de la clef. Ce sont les initiales de Jean Bogueret, artiste habile à qui l'on doit également le monument funéraire élevé aux victimes de l'Escalade, dans le cimetière de Saint-Gervais¹ (1603). Les armes de Genève qui décorent cette pierre ressemblent beaucoup à celles de l'Arsenal, et le nom du sculpteur y est gravé en toutes lettres, l'initiale de son prénom seulement est liée avec le B. L'un des piliers de la dernière circonvolution de la rampe de l'Hôtel-de-Ville porte le même chiffre B accompagnant la date 1578, qui est celle de l'achèvement de cette rampe, et les lettres N et B, liées également, initiales du nom de Nicolas Bogueret. Nous ne savons quel lien de parenté unissait Nicolas et Jean Bogueret, qui exerçaient la même profession; il y a eu, dans cette famille, plusieurs Jean vivant presqu'à la même époque et celui qui nous occupe, peut avoir été un fils ou, plus probablement, un frère de Nicolas.

Nicolas, fils de Didier Bogueret, de Langres, fut reçu bourgeois gratis le 19 janvier 1571² « pource qu'il est homme expert en son estat et s'acquitte bien du bastimen des halles. » Sa renommée s'étendait au loin, puisque, en 1588, Henri IV demandait à la Seigneurie de le lui prêter. Il fut tué à l'Escalade, entre la Porte-Neuve et la Treille, à l'âge de 65 ans. Tour à tour ingénieur, architecte et sculpteur, Nicolas Bogueret a certainement exécuté à Genève, pour l'État³ et les particuliers, de nombreux ouvrages; il avait associé Jean à ses travaux, et ce dernier eut à graver le nom de son parent sur la tombe des victimes du 12 décembre 1602.

¹ Le préau de l'école primaire de la rue des Corps-Saints, actuellement.

² *Registres des Conseils*, 1571, f^{os} 7, 10, et 157.

³ Il fut chargé, entre autres, d'entourer d'un mur l'Ile des Barques et

Les deux Bogueret ont donc travaillé ensemble à l'Hôtel de Ville, Nicolas dirigeant l'entreprise, Jean s'occupant plus spécialement de la décoration; ils collaborèrent dans la même mesure à la réfection de la halle-au-blé qui devint plus tard l'Arsenal et il nous semble que la vie et l'œuvre de ces deux personnages mériteraient une étude approfondie.

La sollicitude du Conseil d'État ne s'est pas arrêtée aux armoiries de la République. Moulures et parements, arcades et piliers ont été complétés, redressés, remplacés même lorsque besoin était. Le cadran solaire de l'angle sud-ouest, datant de 1643, a été entièrement repeint. Il ne reste plus à restaurer que le pavement entre les arcades, mosaïque de petits cailloux formant différents dessins.

Non content de rendre à cet édifice un aspect plus décent, de le débarrasser des affiches qui recouvriraient ses piliers, de le mettre en état de supporter de nouveaux ans, M. Boissonnas a songé à en faire un véritable monument historique en le déco-
rant, dans le style des édifices de la Renaissance, de peintures à fresque. Au-dessus des fenêtres règne une large frise, abritée par l'avant-toit, et qui semble avoir été réservée à une décoration peinte; il se peut même fort bien qu'elle ait été peinte jadis. Toujours est-il que le Département des Travaux publics et l'ad-
ministration municipale ont chargé, après entente préalable, M. Gustave de Beaumont, le peintre de talent à qui l'on doit

d'en faire une sorte de bastion; on voit en effet ses initiales sur une inscription qui existe encore à la pointe de l'Ille, immédiatement au-dessous du couronnement du front gauche, et que nous avons nettoyée tout récem-
ment :

IHS
FONDE · EN
MARS TANT
SVR PILOTIS
QVE SVR TER
RE · FERME

1583

XPS
ET · ACHE
VE · ENIV
ING · AV
DICT AN
PAR · N · B

Blavignac a publié déjà cette inscription (*Armorial genevois*, p. 149) mais d'une façon incorrecte. Dimensions : longueur en haut, 1^m,02, en bas, 1^m,07, hauteur, 0^m,37. Roche.

la réfection des fresques des Macchabées, de retracer en cet endroit les principaux épisodes de l'histoire genevoise, les frais étant supportés à parties égales, par les deux autorités¹.

On a pu admirer déjà la première partie de ce travail, exécutée dans le courant de l'année 1891 sur la façade du bâtiment bordée par la rue du Puits-Saint-Pierre, et qui représente les luttes de Genève pour son indépendance du XVI^e au XVII^e siècle; qu'il nous suffise de rappeler les dates inscrites à côté de chaque scène : 1519-1524-1526-1532-1558-1602.

La face nord (rue du Soleil-Levant) sera consacrée aux premières périodes de notre histoire, aux Allobroges et aux Romains, au moyen âge et à la domination impériale et épiscopale; on verra sur la face sud les revendications populaires du XVIII^e siècle, la réunion à la Suisse et une élection moderne, symbole de la vie politique contemporaine à Genève.

Il nous tarde que tout cela soit achevé, mais l'on peut d'ores et déjà féliciter M. Boissonnas et ceux qui l'ont secondé dans cette intéressante restauration. Nous sommes trop peu riches, à Genève, en monuments historiques, pour ne pas être heureux des soins apportés à la conservation de l'Hôtel de Ville et de l'ancien Arsenal.

LA MAISON-FORTE DITE PRIEURÉ D'AIRE

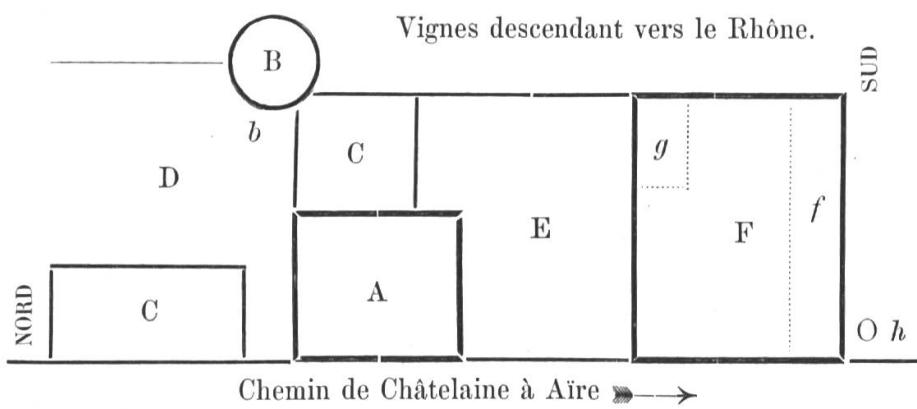
Il y avait à Aïre un intéressant édifice. On l'a démolî en 1882 sous le plus futile prétexte. Un passant s'avisa que cette vieille maison pourrait dégringoler quelque jour; il courut prévenir le Département des travaux publics qui, d'un trait de plume, décrêta la destruction de la *Revilliode*²: il fallut employer les moyens les plus violents pour disjoindre ces murailles construites en cailloux. Quelques réparations peu importantes auraient as-

¹ En vertu d'une convention conclue le 17 décembre 1883, l'ancien Arsenal appartient à l'État, mais la Ville en conserve la jouissance pour le Musée historique genevois.

² Ce bâtiment était connu à Aïre sous ce nom.

suré la conservation de l'édifice; il en coûta certainement beaucoup plus cher de le démolir.

La Revilliode faisait partie d'un curieux groupe de construction qui précède de quelques cents mètres le hameau d'Aïre et domine le Rhône dans un site fort pittoresque. Voici à peu près la disposition de ce groupe auquel on peut assigner une origine certainement ancienne et qui devait avoir jadis l'aspect d'une véritable maison-forte, si ce n'est d'un château, avec tours et murailles :



En A se trouve une grosse tour carrée, aux murailles très épaisses, surmontée d'un toit pointu à quatre pans. B est une tour ronde qui possède encore une meurtrière (en *b*) de forme circulaire surmontée d'une étroite embrasure. Toutes deux ont été diminuées de hauteur à une époque que nous ne pouvons préciser. Les constructions CC sont toutes modernes. D, cour. E, terrasse. Ceci existe encore.

En F est le bâtiment qui nous occupe. La Revilliode comportait plusieurs étages au-dessus d'une vaste cave voûtée en berceau plein-cintre qui seule a été conservée. Sur la face méridionale se trouvait un promenoir (*f*) ajouré au midi de baies en arcades cintrées supportées par quatre colonnes et cinq pilastres de style toscan et, à l'orient, d'une vaste arcade en anse-de-panier (Pl. IX).

La disposition des appartements et la décoration subirent de profondes modifications dans le cours des ans, car au moment de la démolition, et depuis longtemps déjà, la Revilliode ne servait plus que de remise à la ferme voisine. C'est dire que le délabrement intérieur était complet. Ce bâtiment, en l'état où

nous l'avons connu, portait les traces d'une réfection presque complète remontant aux premières années du XVII^e siècle, peut-être même à la fin du XVI^e, mais il ne fut que restauré, reconstruit peut-être en grande partie, car ses fondations appartiennent évidemment au moyen âge, comme les deux tours voisines A et B. Le promenoir, en particulier, datait de la Renaissance, tandis que la façade contre laquelle il avait été appliqué, gardant encore quelques fenêtres à linteaux en accolade, était du XV^e siècle.

Le XVIII^e siècle vit apporter de nouveaux embellissements à cette demeure. Les dessus de portes furent ornés de rinceaux rouges et jaunes peints à la détrempe. L'angle nord-est occupé par une petite terrasse (*g*) reçut même une décoration plus somptueuse; on y voyait une figure de la Justice peinte en grisaille au-dessus de la porte et assez bien dessinée¹ (Fig. 7); c'était une Justice classique, les yeux bandés, portant l'épée et

Fig. 7.



¹ Hauteur 0^m,60 environ.

les balances et debout sur un socle flanqué de deux lions. Il y avait ailleurs un grand cartouche peint (Fig. 8) supporté par deux amours, l'un, à droite, tenant une coupe et une gerbe de blé, l'autre, à gauche, une corne d'abondance et une épée (?) et chargé d'un écu portant : d'azur au chevron de..... accompagné en chef d'une étoile d'or, en pointe d'un cœur de même, et de trois roses d'argent 2 et 1, l'écu sommé d'un heaume, ayant une aigle éployée de sable pour cimier et étant entouré de lambrequins. Quelles sont ces armes? Il ne nous a pas été possible jusqu'ici de le savoir.

Fig. 8¹.

Aucune trouvaille importante n'a été faite pendant le cours des travaux de démolition. On avait recueilli, précédemment² déjà,

¹ Les figures 7 et 8 ont été dessinées d'après des relevés exécutés en grandeur d'exécution par M. Élysée Mayor.

² En 1865. Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 148.

un certain nombre de briques¹ en terre cuite jaunâtre datant du XV^e siècle, ornées de figures en relief de style ogival, qui formaient le pavement d'une grande salle au rez-de-chaussée et un bas-relief en bois sculpté dont nous parlerons plus loin; les dernières de ces briques ont été enlevées en 1882. M. Hermann Hammann en a publié six²; l'une d'elles porte un lion, une autre un cerf, deux animaux que l'on rencontre fréquemment sur les anciens carreaux historiés, les dernières de simples motifs décoratifs, rosaces, trèfles, arcatures, etc. Nous en reproduisons un septième type, non le moins caractéristique (Fig. 9); ces briques

Fig. 9.



sont intéressantes comme spécimens de l'art du céramiste au moyen âge dans notre pays, art qui a laissé trop peu de traces dans nos collections publiques ou privées.

La porte d'entrée, s'ouvrant dans le promenoir, avait encore une serrure gothique très grossière. Le bassin de fontaine, cuve cylindro-conique cannelée de la même époque que le promenoir, ainsi qu'un banc placé en ce dernier endroit, ont été conservés. L'un des murs de refend contenait plusieurs vases acoustiques, tels qu'il s'en trouve souvent dans les constructions du moyen

¹ Musée archéologique et notre collection.

² Hermann Hammann, *Briques suisses ornées de bas-reliefs du XIII^e au XVI^e siècle*, second mémoire, Genève, Bâle et Lyon, 1875, in-4, p. 25 et pl. XVIII, fig. 85 à 90.

âge et qui permettent une communication invisible entre deux salles situées l'une à côté de l'autre.

Quant aux autres édifices du même mas et qui ne sont point encore démolis, ils ne contenaient absolument rien d'ancien et de curieux. Le pavement de l'une des pièces supérieures de la tour carrée était aussi composé de briques ornées, mais du XVII^e siècle; nous possérons une tuile provenant du toit de cette tour qui porte, par deux fois, le millésime 1668 dans un petit cartouche rectangulaire. Des fouilles adroitement pratiquées dans les parties non encore détruites fourniraient peut-être de bons résultats et permettraient, en tout cas, de se rendre un compte exact de l'ensemble primitif de ce lieu.

* * *

D'où vient le nom de *prieuré* donné généralement à ces constructions qui formaient, au moment de la démolition de la Revilliode, deux groupes séparés par la terrasse E et dépendaient de deux propriétés? Est-ce leur aspect un peu féodal ou a-t-on pris simplement pour un cloître le promenoir de la Revilliode¹? Toujours est-il que nous ne connaissons nulle trace de l'existence d'un monastère à Aïre; les titres des Archives n'en font nulle mention et cette appellation ne repose sur aucun fondement. La seule indication imprimée venant à l'appui de la tradition locale ou ayant peut-être elle-même donné essor à cette légende, nous est fournie par Galiffe² qui cite un Pierre de Villier, *prieur d'Aïre*, chargé de l'exécution d'un testament en 1444; l'auteur des *Notices généalogiques* a mal lu; l'original de ce testament, qui est conservé aux Archives³, porte *Petrus de Villier, prior prioratus Aye* et non *Aerie*, comme Aïre est toujours appelé dans les actes latins antérieurs au XVI^e siècle; il s'agit du prieuré de Léaz (Aia, Aya, Layo, Laio), localité sans importance aujour-

¹ On a même voulu voir, dans le bassin cannelé dont nous avons parlé, les fonts baptismaux de l'église du prieuré.

² J.-A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, continuées ensuite par J.-B.-G. Galiffe, Genève, 1829-1892, 6 vol. in-8, t. II, p. 19, et nouvelle édition (1892), p. 35.

³ Collection des testaments en portefeuilles, XVI.

d'hui, qui fut autrefois un bourg assez considérable protégé par un château-fort dont il reste quelques vestiges et situé sur la rive droite du Rhône, entre le Fort-de-l'Écluse et Bellegarde, en face d'Arcine; l'église du prieuré qui faisait partie autrefois du décanat de Rumilly, dépendait du prieuré de Payerne.

Pour en revenir à Aïre, il se peut fort bien que ce domaine ait appartenu jadis à quelque communauté religieuse de Genève; mais jamais un monastère n'y a été établi. Nous ne savons comment la maison-forte, ses dépendances et le terrain qui l'entourait, devinrent, au XVII^e siècle, étant alors sur territoire français, la propriété de Pierre Revilliod¹, fils de Léonard le chef de la branche de la famille Revilliod dite de la Couronne né le 22 janvier 1587 et mort à 89 ans le 13 août 1675. Pierre Revilliod naquit le 1^{er} août 1637 et mourut le 6 septembre 1706. Il vécut longtemps à l'étranger et fut nommé, à son retour au pays, membre du CC, châtelain de Jussy et contrôleur du sel; sa propriété d'Aïre devint une source d'ennui et de procès pour ses enfants; c'est lui qui certainement fit faire les modifications architecturales que nous avons signalées, et ce furent ses héritiers immédiats qui ornèrent certaines parties de l'édifice de peintures décoratives. L'armoirie décrite plus haut est probablement celle d'une alliance de l'un de ces héritiers. L'un des fils de Pierre, Jean-François, né à Aïre le 6 décembre 1679 et mort le 14 janvier 1754, se distingua au service militaire étranger et abjura la religion protestante; il avait fait tailler ses armes pour orner l'une des salles de son château. Cette sculpture, donnée en 1851 par Mademoiselle Éveline Prévost, sœur du Dr Jean-Louis, descendante directe de la branche de la Couronne, qui possédait encore Aïre en 1857, à M. Léonard Revilliod, Conseiller d'État, est aujourd'hui en la possession de M. William Revilliod qui a bien voulu nous la communiquer; c'est un bas-relief en bois, de 0^m,58 de hauteur sur 0^m,34 de largeur, entièrement peint; l'écu ovale et portant : d'azur à la bande d'argent chargée de deux roses de gueules, accompagnée de deux lions d'or lampassés de gueules, est placé dans un cartouche jaune et blanc, orné de rinceaux et d'enroulements peints en blanc, en rouge et en bleu;

¹ J.-B.-G. Galiffe, *op. cit.*, t. IV, p. 139.

il est sommé d'un heaume grillé posé de face et orné au col d'un collier à médaille, timbré d'une couronne de marquis et portant, comme cimier, un lion d'or issant, lampassé de gueules, tenant dans sa dextre une rose de gueules tigée et feuillée de sinople; de beaux lambrequins de gueules et d'or entourent le heaume qui est peint lui-même en bleu avec la grille jaune. Le tout est posé sur un manteau d'armes blanc et jaune, arrondi dans le bas, qui se termine et se replie en pointe dans le haut, sous un dais circulaire à côtes, pourvu d'un baldaquin découpé. Les longs bords du manteau manquent, ainsi que deux nœuds qui probablement le relevaient; on lit ces mots, écrits en blanc sur le fond du manteau, de chaque côté du heaume :

<i>Fidélité</i>	<i>couronnera</i>
<i>ma</i>	<i>vie.</i>

C'est un remarquable travail de sculpture sur bois et l'œuvre d'un artiste habile. Il y a quelques années enfin, on a trouvé à la Revilliode un fragment de grosse brique en terre cuite jaunâtre¹, portant différents noms gravés grossièrement sur la surface et disposés à peu près de la sorte :

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> IOTON </div>	S A A C REVILIOD 1699
S A E · REVILOD E O N A R D	

D'autres noms, gravés avant ceux-ci, ont été rendus illisibles par les adjonctions postérieures. Nous ne savons ce que signifie la fin de mot entourée d'un filet IOTON. Le nom de Isaac Reviliod accompagnant la date 1699 appartient à l'un des fils de Pierre le premier possesseur d'Aïre, qui naquit le 12 octobre 1670, mourut le 7 septembre 1749 et remplit, pendant quarante ans, l'office de consignataire à Cornavin; le prénom de Léonard gravé au bas de la brique a été porté par plusieurs membres de la famille Revilliod, vivant à des époques différentes.

¹ Appartient à M. Alphonse Revilliod.

PIERRES TOMBALES DES NOBLES PIERRE,
GUILLAUME ET JACQUES DE SACONAY¹.

Des enfants, en se glissant sous un ponceau formé de deux grandes dalles de roche jetées sur un canal situé au bas du chemin des Crêts, dans la partie méridionale de la commune du Petit-Saconnex, avaient remarqué que le dessous de ces dalles portait différents dessins. Ils en avaient parlé à leur régent et, de propos en propos, l'affaire était venue aux oreilles de M. le maire Eugène Rigot, qui fit procéder à l'enlèvement des dalles en 1887. On se trouva alors en présence des pierres tombales de trois membres de la famille de Saconay, qui furent reconnues pour celles-là mêmes dont il avait été question à la Société d'histoire et d'archéologie en 1839² et auxquelles Gaudy-Le Fort consacre quelques lignes, peu exactes du reste, dans ses *Promenades historiques*³.

Par quel hasard ces monuments qui se trouvaient il y a une cinquantaine d'années dans l'ancienne propriété de M^{me} de Watteville⁴, une descendante des Saconay, avaient-ils été transportés loin de là et utilisés pour un travail de voirie ? Il est probable qu'un individu quelconque, à la recherche de matériaux, s'en était emparé alors que cette propriété avait été laissée dans l'abandon le plus complet. Quoiqu'il en soit les traces en avaient été perdues pendant un demi-siècle. Heureusement que l'autorité communale actuelle n'a point laissé à l'abandon ces vestiges d'un autre âge⁵ et leur a donné un

¹ Saconay (Sacconay, Sacunay, Saconeto), Saconnex. Nous différencierons ainsi l'orthographe du nom de famille et du nom de lieu.

² Communication de M. Frédéric Soret, dans la séance du 28 février 1839. Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 31.

³ Gaudy-Le Fort, *Promenades historiques dans le canton de Genève*, 2^e édition, Genève, 1849, in-12, t. II, p. 188.

⁴ Ensuite propriété de M. le baron de Grenus et actuellement de M. Charles de Budé.

⁵ C'est une assez curieuse odyssée que celle de ces deux pierres. Placées d'abord sur la sépulture de grands personnages dans l'église même

asile définitif, il faut l'espérer du moins, dans le cimetière du Petit-Saconnex¹.

* * *

Ces deux pierres, de forme rectangulaire, sont fort bien gravées, au trait, probablement par le même artiste. Elles présentent la disposition la plus fréquemment employée pour les dalles tumulaires : l'image du défunt étendu sur le dos, les mains jointes à la hauteur de la poitrine, entourée d'une inscription, encadrée de larges filets, qui suit exactement les contours de la pierre. Leurs dimensions sont, à peu de choses près, semblables et les deux inscriptions sont composées de caractères identiques en gothique minuscule.

L'une d'elles², particulièrement intéressante pour l'histoire du costume, porte la figure d'un soldat revêtu d'une armure complète, de parade plutôt que de combat. Les bras et les jambes sont complètement armés, mais d'une façon très simple; c'est une armure de la décadence et qui, à elle seule, pourrait nous indiquer la date exacte de cette dalle; les cubitières et les genouillères sont peu développées et n'ont pas ces pièces nombreuses qui renforçaient au XIV^e siècle et même au commencement du XV^e

de Saconay (le Grand-Saconex actuellement), elles furent enlevées à la révolution. Réclamées ensuite par Madame de Chandieu, fille de Maurice-Charles-Frédéric le dernier des Saconay et sœur de Madame de Watteville, et déposées dans la propriété de cette dernière, elles servirent bientôt à l'usage que l'on sait, pour être retrouvées quelques années plus tard au grand plaisir des archéologues. Elles firent alors un séjour de quelques mois auprès de l'église du Petit-Saconex; enfin on les transportait en 1890 au cimetière, où l'on peut les voir dressées contre le mur de clôture, l'une en face de l'autre. La conservation en est ainsi assurée; voici un exemple intéressant à signaler d'une administration intelligente.

¹ M. Rigot a eu l'obligeance de faire photographier ces monuments et d'en remettre à la Société d'histoire et d'archéologie des épreuves qui furent présentées par M. Louis Dufour à la séance du 10 novembre 1887. Dans la séance suivante, M. Théophile Dufour donnait quelques détails sur les trois personnages dont on venait de retrouver les pierres tombales et nous en exposions des dessins en grandeur d'exécution. Voy. Édouard Favre, *op. cit.*, p. 242.

² Dimensions : longueur 1^m,80, largeur 1^m,07.

les brassards et les grèves; les solerrets ont la forme dite à pied-d'ours bien caractéristique de la fin du XV^e siècle et sont composés d'un grand nombre de lames d'acier ajustées perpendiculairement au pied. Il n'y a ni gantelets, ni tassettes; les épaulières ne sont pas visibles, non plus que la cuirasse dissimulée sous un petit haubert de mailles qui descend un peu plus bas que la ceinture et qui est recouvert lui-même par une jaque d'étoffe à manches courtes et évasées; la tête est nue. Au côté gauche pend une épée dont on n'aperçoit pas le baudrier.

Les angles supérieurs du champ sont occupés par deux écus aux armes de Saconay qui sont : de sable à 3 étoiles d'argent, 2 et 1, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules. La légende, en français, commence sur le petit côté supérieur de la dalle.

1^o **I**ls gisent nobles et puissans
 2^o **escuiers pierre de Saconay et guilliaume**
 3^o **son filz dieu par sa**
 4^o **sainte grace leur veille pardonne ame**

(*Ici gisent nobles et puissants écuyers Pierre de Saconay et Guillaume son fils. Dieu par sa sainte grâce leur veuille pardonner. Amen.*)

Particularité curieuse, le père et le fils exerçant la même profession, une seule figure a été gravée sur leur tombeau¹.

L'effigie de la seconde dalle² est celle d'un chanoine revêtu de l'aumusse de petit-gris par-dessus son surplis. L'inscription est en latin cette fois-ci, car il ne s'agit plus d'un laïque :

¹ On trouve cette disposition sur la pierre tombale du protonotaire apostolique François de Menthon et de son neveu Richard de Rossillion, chanoine de Saint-Pierre, qui ne porte qu'une image, celle d'un chanoine en costume de chœur (nef de Saint-Pierre). Ce ne sont, du reste, jamais des portraits que les sculpteurs gravaient ou taillaient sur les pierres tombales; il y avait, pour chaque classe de défunts, un type consacré dont on s'écartait rarement.

² Dimensions : longueur 1^m,85, largeur 1^m,04.

1^o **Hic Jacet venerabilis dñs**
 2^o **dominus Jacobus de Saconay canonicus**
 3^o **et comes ludunensis**
 4^o **auīma eius Requiescat in pace amē.**

(*Hic jacet venerabilis dominus dominus Jacobus de Saconay canonicus et comes ludunensis. Anima eius requiescat in pace, amen.*)

Comme sur la première dalle, deux écus aux armes de Saconay occupent les angles supérieurs du champ. La conservation de ces pierres est remarquable, sauf les visages et les écussons qui ont été martelés à l'époque de la révolution.

* * *

La famille de Saconay est l'une des plus anciennes¹ et des plus illustres du diocèse de Genève. Elle produisit un nombre considérable d'hommes éminents, parmi lesquels il convient de citer ce Gabriel de Saconay, fils de Pierre de Saconay et de Françoise de Talaru, doyen de la cathédrale de Lyon en 1574², qui fut un des plus rudes adversaires des calvinistes, et, en des temps plus modernes, le général Jean de Saconay, seigneur de Bursinel, bailli d'Oron, qui décida du gain de la bataille de Vilmergen en 1712. Plus de quinze membres de cette famille ont été chanoines et comtes de Lyon pendant les XIV^e et XV^e siècles³; quelques uns d'entre eux occupèrent de hautes fonctions ecclésiastiques et comptèrent parmi les bienfaiteurs de la cathédrale; d'autres furent chanoines de Genève, archiprêtres de la chapelle des Macchabées en la même ville, etc.

On sait peu de choses sur les trois Saconay qui nous occupent.

¹ Le *Régeste genevois* cite un Guillaume de Saconay entre 1125 et 1130.

² *Gallia christiana*, t. I, p. 341. — J.-B. Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*. Lyon et Paris, 1847, 2 vol. in-8, 2^e vol, 15^e table.

³ Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoie*. Nouv. édition, Moutiers, 1871, in-8, p. 182.

Pierre de Saconay, écuyer, était fils de Guichard de Saconay¹, chevalier, seigneur du dit lieu, vivant en 1380 et 1400 et qui laissa deux enfants : ce Pierre et Henry, reçu chanoine de Lyon en 1395, mort le 11 février 1444².

Pierre de Saconay, ayant épousé Andrée de Bellegarde, eut à son tour sept fils qui firent le partage de leurs biens en 1472³ ; Petremand⁴, Jacques (celui de la deuxième pierre tombale), François⁵, tous trois chanoines et comtes de Lyon, Théobald, garde du sceau de l'Évêché, curé de Sacconex, archiprêtre de la chapelle des Macchabées à Genève, mort le 10 octobre 1499⁶, Jean, seigneur de Vesancy⁷, Henry, seigneur d'Aysery⁸, qui continua la branche aînée, et Guillaume, seigneur de Saconay-le-Grand⁹.

C'est ce dernier personnage qui fut enterré avec son père et dont le nom figure sur la première pierre tombale. Il était seigneur de la Bastie-d'Ardilliers et épousa Agathe, fille de Philibert Destri, syndic de Genève en 1457¹⁰, dont il eut trois enfants : Amé, continuateur de cette branche cadette, François, seigneur de Bursinel et Aymon, archiprêtre de la chapelle des Macchabées à Genève¹¹. Ce fut Guillaume de Saconay qui acquitta,

¹ Samuel Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650, in-fol., 3^{me} partie, p. 248.

² Henri de Saconay, docteur ès décrets, chanoine et comte de Lyon, sacristain en 1406, custode en 1443, doyen de Seyssieux, passe pour le rénovateur de la chapelle de Saint-Thomas dans la cathédrale de Saint-Jean, à Lyon, au-devant de laquelle on voit encore sa pierre tombale. *Ibid.*, 3^e part., p. 248. — *Gallia christiana*, t. I, p. 340. — Besson, *op. cit.*, p. 182. — *Obituarium lugdunensis ecclesiæ*, publié par M.-C. Guigue, Lyon, 1867, in-8, p. 17. — Lucien Bégule, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, Lyon, 1888, in-fol., p. 87.

³ Guichenon, *op. cit.*, 3^e part., p. 248.

⁴ Ce doit être le même que Pétremand de Saconay qui fut chanoine de Genève dès 1448 et vivait encore en 1486. Albert Sarasin, *op. cit.*, p. 48.

⁵ Même remarque que pour le précédent. Il y eut un François de Saconay chanoine de Genève dès 1449, mort le 4 mars 1490. *Ibid.*, p. 76.

⁶ *Ibid.*, p. 240. — Besson, *op. cit.*, p. 91.

⁷⁻⁸⁻⁹ Guichenon, *op. cit.*, 3^e part., p. 248.

¹⁰ *Ibid.*, 3^e part., p. 248. — J.-A. Galiffe, *op. cit.*, t. II, p. 122 et nouvelle édition, p. 147.

¹¹ Guichenon, *op. cit.*, 3^{me} part., p. 248.

entre les mains du procureur du Chapitre de Saint-Pierre, la somme de trente-trois livres léguées aux chanoines par son frère Théobald, en vue de la célébration de son anniversaire¹. La Société d'histoire et d'archéologie possède, concernant ce personnage, un acte notarié en latin dont on peut tirer plusieurs renseignements curieux² : Agathe Destri, vend, du consentement de son mari, Guillaume de Saconay, à « Jean Genissod, chapelain, agissant en qualité de procureur des vénérables archiprêtre et chapelains de la chapelle fondée sous le vocable de la bienheureuse Marie par Jean, évêque d'Ostie, cardinal de l'Église romaine, d'heureuse mémoire, et construite proche l'église cathédrale de Genève, une pièce de pré, contenant environ deux seytiers, sise au territoire de Genève, jouxte le pré de l'évêque, bornée au nord par le chemin public, au sud par un autre chemin tendant de la porte de Saint-Antoine à la grange de Cusinaz, à l'occident par le pré de Nantermet Festi et à l'orient par le pré des enfants d'Henri Follioux. » Ce pré, si exactement délimité, est taxé dans l'inventaire de 1475 à 150 florins³; Agathe Destri l'avait hérité de son père. La vente faite au prix de 200 florins d'or petit poids, le florin compté à raison de 12 sous, est garantie par deux des frères de Guillaume, Jean et Théobald, et par une hypothèque sur une maison appartenant aux dits époux, sise à Genève, « dans la grande rue de la Rivière, du côté du lac, jouxte la maison de noble Aymon de Versonex à l'occident, celle de noble Guillaume de Bosco à l'orient, la rue au sud et l'eau au nord. » Cette maison est également mentionnée dans l'inventaire⁴ de 1475 où elle est estimée 1600 florins. L'acte est passé à Saconnex. « dans la maison-forte des dits nobles Jean et Guillaume de Saconay et de leurs frères, » en présence de Pierre Gebel, d'Étienne Mercier et de Claude Robert et par le ministère du notaire Pierre Braset, le 13 novembre 1466. Guillaume de Saconay vivait donc encore en 1466. Il mourut certainement peu d'années après et fut inhumé dans le tombeau de son père; mais il est probable

¹ A. Sarasin, *op. cit.*, p. 240.

² Il a été analysé et présenté à la Société par M. Édouard Favre, dans la séance du 26 décembre 1889. Voyez le présent *Bulletin*, p. 22.

³ J.-J. Chaponnière, *op. cit.*, p. 364.

⁴ *Ibid.*, p. 316.

que ce ne fut qu'à la mort de Jacques que l'un des frères survivants, Théobald par exemple¹, fit faire les deux pierres tombales retrouvées récemment. On peut placer les dates de sépulture de Pierre de Saconay et de ses fils Jacques et Guillaume entre les années 1460 et 1480; du moins leurs dalles tumulaires sont-elles bien caractéristiques de cette époque.

Quant à Jacques de Saconay il fut reçu chanoine de Lyon le 6 mars 1440 et devint custode de cette église².

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE SATIGNY

A l'exemple de ce qui s'est fait pour Saint-Sulpice et grâce à l'initiative prise par quelques habitants de la commune de Satigny, une association a été constituée en 1888 dans le but de restaurer l'église de ce lieu. Il ne s'agit pas de simples réparations, d'un grattage plus ou moins profond, mais bien d'une reconstitution archéologique aussi complète que possible et basée sur de savantes recherches.

On sait que le temple de Satigny fit jadis partie d'un important prieuré de l'ordre de Saint-Augustin (décanat d'Aubonne); il est mentionné pour la première fois dans cet acte célèbre par lequel, en 912, une comtesse Eldegarde, veuve d'Ayrbert, comte du pagus équestre, donne au monastère de Saint-Pierre de Satigny une partie des biens et des serfs que son mari lui avait légués. Les donations et les fondations pieuses se succédèrent, à Satigny, pendant le cours des X^e, XI^e et XII^e siècles et assurèrent la richesse du couvent qui eut à plusieurs reprises à lutter contre de puissants voisins, les sires de Gex par exemple. En 1285, le comte Philippe de Savoie prit le prieur et le prieuré

¹ Théobald de Saconay fut enterré dans la chapelle des Macchabées.

² Besson, *op. cit.*, p. 182. — D'autre part, M. Georges Guigue, le savant archiviste du Rhône, nous indique la date de 1431, comme étant celle de la réception de Jacques de Saconay d'après le registre E 2237 des Archives départementales.

sous sa garde spéciale; mais le désordre se glissant peu à peu parmi les moines, le Chapitre de Saint-Pierre se chargea, en 1381, de la direction du monastère qui fut bientôt transformé en église paroissiale.

Le chœur actuel appartient encore à la belle époque du prieuré, à celle où le chef de la communauté était toujours choisi dans les premières familles du diocèse; on peut sans crainte l'attribuer à la fin du XII^e siècle. C'est en tout cas le plus intéressant des monuments du canton, abstraction faite des églises de la ville. Quant à la nef, du XVIII^e siècle, elle est totalement dépourvue d'intérêt.

L'ancien sol de l'église se trouve à près d'un mètre au-dessous du plancher actuel qui date de la reconstruction de la nef; le premier travail à faire, pour remettre les choses en leur état primitif, sera de supprimer ce malencontreux plancher. Trouvera-t-on quelque chose au-dessous? Assisterons-nous à la découverte de sépultures anciennes, qui, certes, ne devaient pas manquer dans une maison religieuse aussi riche? Un commencement d'exécution a donné un premier résultat; on a retrouvé les bases, presqu'intactes, de l'un des piliers de l'abside, l'ancien sol dallé du transept et l'un des degrés du chœur.

Les piliers du chœur, cylindriques, sont surmontés de chapiteaux à feuillages très simples; les bases se composent, d'après le type retrouvé, de deux boudins réunis par une gorge, le tout posé sur un socle. Une banquette en molasse faisait le tour du chœur à la hauteur des bases.

Le travail de restitution sera facile, en somme; l'intérieur de la nef sera sans peine mis en harmonie avec le chœur.

L'association, présidée par l'un des membres de la Société d'histoire et d'archéologie, compte déjà un certain nombre d'adhérents, des dons importants lui ont été faits et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à s'inscrire parmi ses membres.

LE MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE

LA STATUE DE RAMSÈS II

Nous désirons, en terminant ces *Frags*, consacrer quelques lignes au Musée épigraphique et à son histoire. Ce dépôt, fort important déjà, mérite d'être mieux connu et plus apprécié du public; l'aspect un peu rébarbatif des monuments qu'il renferme est bien vite atténué dans l'esprit du visiteur, saisi de respect pour ces preuves authentiques de l'histoire nationale, ces témoins du développement artistique et industriel de nos contrées. Certains, il est vrai, estiment que ce ne sont là que de « vieilles pierres, » bonnes tout au plus à faire du macadam ou tous autres matériaux de voirie; ceux-là ne comprennent pas le charme des vieilles pierres, et vraiment ils sont à plaindre. Il y a jouissance et profit pour tous à contempler ces objets vénérables, aussi bien pour l'érudit et l'artiste que pour l'homme le plus éloigné, par ses occupations, de l'étude des antiquités. Mais nous ne pouvons faire ici un plaidoyer en faveur des monuments historiques, encore qu'il soit facile et agréable à développer. Citons seulement ce passage de Montaigne, qui pourra donner à nos paroles une autorité qu'elles ne sauraient avoir :

« Quel contentement me seroit-ce d'ouyr ainsi quelqu'un, qui me recitast les mœurs, le visage, la contenance, les plus communes parolles et les fortunes de mes ancêtres, combien j'y serois attentif. Vrayement cela partiroit d'une mauvaise nature d'avoir à mespris les portraits mesmes de nos amis et prédécesseurs, la forme de leurs vestemens et de leurs armes. J'en conserve l'escriture, le seing et une espée particulière et n'ay point chassé de mon cabinet les longues gaulles que mon père portoit ordinairement en la main¹. »

* * *

L'idée de rassembler les inscriptions, romaines ou autres, épar-

¹ Montaigne, *Essais*, II, chap. XVIII, édition Combet et Royer, t. III, p. 63.

ses dans la ville, remonte à l'année 1818, époque à laquelle le Conseil municipal obtint de la Société économique l'autorisation de déposer quelques pierres sculptées dans l'une des cours du Musée académique¹. Édouard Mallet, en 1836, puis M. de Caumont, l'illustre fondateur de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, par une lettre adressée en 1838 à la Société d'histoire et d'archéologie² nouvellement créée, et une foule d'autres pressèrent vivement les autorités cantonales et municipales d'en venir à une installation plus sérieuse, ou tout au moins, de compléter le peu qui avait été fait.

Cependant, en 1854, Mommsen trouvait les choses dans le même état et voici le jugement sévère et mérité qu'il prononça à cet égard, dans la préface de ses *Inscriptiones Confœderationis helveticæ latinæ*³ :

« Extant hodie musea lapidaria quibuscunque locis tituli paullo maiore numero prodeunt, et recte custodiuntur lapides ubique, excepta una Geneva, cuius musei turpem condicionem cives deplorant, exteri modo rident modo indignantur. »

Ces paroles mémorables produisirent leur effet et le 20 octobre 1857 le Conseil d'État rendait un arrêté instituant un *Musée cantonal d'histoire et d'archéologie nationales*⁴; mais ce ne fut qu'en 1861⁵ que l'installation du Musée eut lieu, dans l'une des salles du rez-de-chaussée du Palais de Justice et qu'en 1862 que le conservateur fut nommé⁶.

Les collections épigraphiques s'augmentèrent rapidement, et

¹ A la Grand'Rue, l'immeuble occupé aujourd'hui par le Musée Fol et la Société de lecture.

² Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 29.

³ Théodore Mommsen, *Inscriptiones confœderationis helveticæ latinæ*, dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. X, Zurich, 1854, in-4, p. X. — Henri Fazy, *Catalogue du Musée cantonal d'archéologie de Genève*, Genève, 1863, br. in-8, p. 3-6.

⁴ Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 110. — *Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la république et canton de Genève*, t. XLIII, année 1857, Genève, 1860, in-8, p. 498.

⁵ Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 126.

⁶ M. Henri Fazy. — *Recueil des lois*, t. XLVIII, année 1862, Genève, 1863, in-8, p. 193.

tout faisait supposer qu'elles avaient trouvé dans cet ancien hôpital un abri définitif, lorsqu'elles durent céder presque subitement la place à de nouveaux *violons*, dépôts dans lequel la police rassemble les vagabonds et les gens sans aveu. Il fallait trouver un asile à ces malheureuses pierres; la cour en contre-bas de la rue de Candolle, derrière la Bibliothèque publique, fut proposée avec d'autres locaux, plus ou moins bien trouvés, et adoptée.

L'emplacement était excellent en lui-même, d'un accès facile, et à proximité immédiate du Musée archéologique dont la collection épigraphique est le complément nécessaire. Mais les dispositions prises pour abriter ces monuments, la plupart en mauvais état et en pierre friable, nous paraissent insuffisantes. On construisit une sorte de hangar, appuyé contre le mur de soutènement de la rue de Candolle, et qui ne présente qu'un médiocre refuge contre les intempéries de notre climat. De plus, on pouvait pénétrer à toute heure dans ce dépôt qui abrita, plus d'une fois, le repos de noctambules rôdeurs.

Ceci se passait dans l'hiver de 1888. Les pierres avaient été placées sans ordre et un peu partout, mais l'année suivante, grâce aux efforts de M. le Dr H. Gosse, conservateur du Musée, ce regrettable état de choses cessa; toutes les pierres furent rassemblées sous le hangar et la cour munie d'un portail qui la met à l'abri d'incursions, toujours préjudiciables. Il faut espérer, cependant, que ce n'est là qu'une installation provisoire et que la collection d'épigraphie, jointe aux autres dépôts publics d'antiquités, fera un jour le plus bel ornement du futur Musée municipal.

* * *

Le Musée épigraphique dans son état actuel, se compose de monuments de toutes les époques. La série la plus importante est, sans contredit, la série gallo-romaine qui comporte plus de cinquante inscriptions et un certain nombre de fragments d'architecture ou de sculpture. Des parties de corniches ou de colonnes d'un grand module permettent de constater l'existence à Genève, pendant la période romaine, de vastes monuments; la valeur historique des inscriptions ne permet pas, du reste, de mettre ce fait en doute. L'une des plus curieuses est celle qui relate la donation de réservoirs faite aux habitants du *vicus* genevois par L.-J.

Broechus Valerius Bassus, un homme considérable qui exerça les plus hautes fonctions civiles, militaires et religieuses à Vienne, métropole de Genève, et dans la Colonie équestre. Plusieurs pierres milliaires sont précieuses pour le tracé des voies romaines dans l'ancien territoire des Allobroges. La période burgonde de notre histoire est représentée, entre autres, par la célèbre inscription de Gondebaud, roi de Bourgogne au VI^e siècle. Ce texte, qui a déjà fait couler des flots d'encre, était encastré dans l'ancienne arcade du Bourg-de-Four, démolie en 1840; il nous montre, *Gondebaud roi très clément, restaurant et agrandissant la Ville à ses frais*; du moins les savants sont-ils à peu près d'accord pour l'interpréter ainsi¹.

Une inscription curieuse, trouvée dans les fondations de l'église de Saint-Victor, lorsqu'on la démolit au XVI^e siècle, nous amène aux premiers temps du moyen âge; c'est l'épitaphe, malheureusement incomplète, de l'évêque Ansegisus, qui occupait le siège épiscopal de Genève vers 860 et 877.

Les périodes plus récentes sont largement représentées. Les pierres tombales des chanoines de Saint-Pierre ou d'autres personnages laïques ou religieux enterrés dans la cathédrale forment une magnifique série, source inépuisable de renseignements; celles, entre autres, des chanoines Guillaume de Greyres (1498), André de Malvenda (1499), Amblard Goyet (1517), Pierre Gruet (1531), etc., qui furent en leurs temps de grands personnages chargés des plus hautes fonctions du diocèse, sont particulièrement remarquables. Quelques-unes de ces dalles sont de vrais chefs-d'œuvre de gravure, mais aucune d'elles ne porte de statue couchée ainsi que l'on en voit en grand nombre dans la Suisse allemande et en Allemagne. A quoi faut-il attribuer cet excès de simplicité! Les pierres tombales plus richement décorées ont-elles toutes été détruites? On en aurait cependant retrouvé quelques fragments; peut-être y avait-il pénurie d'argent et d'artistes ou bien la coutume du diocèse de Genève s'opposait-elle à la trop grande richesse des sépultures? Il nous semble, du reste, que l'usage de sculpter l'effigie du défunt en haut-relief est spécial

¹ Voy. Édouard Mallet, l'*Inscription de Gondebaud à Genève*, dans M. D. G., t. IV, p. 305.

aux pays germaniques et que les dalles tumulaires des contrées occidentales ne portent guère que des figures gravées au trait, enrichies quelquefois d'émaux, de peintures et d'orfèvreries. Intéressantes aussi à plus d'un titre, les inscriptions commémoratives de la fondation de l'hôpital des Cordonniers en 1478 et de celui des *povres vergogneux* en 1433. De nombreux morceaux de sculpture et d'architecture, provenant en général de Saint-Pierre, de la chapelle des Macchabées, ou d'autres églises de la ville, viennent attester le haut point de perfection auquel les maçons et les *imaygiers* de nos contrées avaient porté leur art pendant le moyen âge.

La Genève réformée a son contingent d'inscriptions. Les unes témoignent de l'énergie déployée par nos ancêtres pour fortifier leur ville et de l'appui efficace qu'ils trouvèrent dans certains pays, comme les Provinces-Unies; d'autres, dalles funéraires de protestants de marque réfugiés dans nos murs, nous parlent eloquemment de l'hospitalité qui leur fut accordée.

Les inscriptions de notre Musée ont fait l'objet de nombreux travaux; c'est le cas surtout pour les monuments romains. Indépendamment de nos anciens chroniqueurs, Bonivard, Goullart, Sarasin dans son *Citadin de Genève*, des érudits tels que Grüter, Guichenon, Spon, Abauzit, Minutoli et d'autres, plus tard Orelli et Mommsen recueillirent ou publièrent plus ou moins soigneusement ces textes. Un catalogue du Musée fut donné en 1863 par son premier conservateur, M. Henri Fazy, le savant auteur de *Genève sous la domination romaine*¹; depuis lors la collection s'est notablement agrandie et il devient indispensable d'en publier un nouvel inventaire². M. Allmer dans ses *Inscriptions de Vienne* et M. Charles Morel dans son remarquable travail sur *Genève et la colonie de Vienne sous les Romains* ont consacré la valeur de nos inscriptions romaines.

* * *

¹ Dans les *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XII, Genève, 1867-68, in-4.

² Le catalogue de 1863 contient 77 numéros, le Musée en comporte actuellement plus de 200.

Grand est le nombre des inscriptions ou autres monuments existant dans le Canton ou ses environs qui devraient entrer au Musée; mais plus grand encore est celui des marbres cités jadis et qui ne se retrouvent plus aujourd'hui, soit que le temps ait fait son œuvre, soit, ce qui est plus certain, qu'ils aient servi de matériaux de construction. C'est une industrie coupable que celle qui consiste à utiliser d'anciennes pierres taillées, sans tenir compte de leur valeur historique et trop fréquemment on en trouve transformées en plaques de foyer, en seuils de porte, en bouches d'égouts, etc., sans parler des monuments qu'on laisse comme à plaisir se dégrader tels que : les pierres tombales qui ont été abandonnées à Saint-Pierre et qui sont impitoyablement piétinées chaque dimanche et l'inscription de Guillaume Bolomier au Palais de Justice, par exemple.

L'utilisation des poutraisons en fer porte aussi un coup fatal aux anciennes architectures; tout récemment, à la Grand'Rue, on a *bûché* trois beaux mascarons Louis XV pour faire place à une hideuse devanture de magasin. Il n'en a point été de même, heureusement, à la rue de la Croix-d'Or (n° 6); là se trouvait un magnifique I H S dans un soleil, sculpture du XV^e siècle qui était encastrée au-dessus de l'arcade du rez-de-chaussée et que l'on a soigneusement enlevée et transportée au Musée épigraphique lorsqu'il s'est agi de placer une poutre métallique.

L'arrangement du Musée épigraphique, en faisant connaître au public la valeur et l'intérêt des monuments lapidaires, mettra un terme, il faut l'espérer, à l'œuvre de destruction. Nous sommes justement fiers de notre histoire politique; il y a déshonneur à en laisser périr les témoins, pièces d'archives ou monuments de toute nature.

La constitution d'associations pour la restauration d'édifices anciens, tels que la cathédrale de Saint-Pierre ou l'église de l'ancien prieuré de Satigny, est peut-être l'indice d'une réaction en faveur des sciences archéologiques trop souvent méprisées chez nous.

* * *

On peut rattacher au Musée épigraphique la statue de Ramsès II donnée à la Ville de Genève par l'*Egypt exploration fund*

en souvenir des fouilles et des travaux de notre compatriote, M. Édouard Naville. Cette statue, en granit, placée au bas de l'escalier de la Bibliothèque publique, a été trouvée à Bubastis par M. Naville, la base au printemps de 1887 et le reste l'été suivant; elle était encore entièrement peinte, mais les couleurs ont disparu lorsqu'elles ont été exposées à l'air et au soleil. Le roi est dans la position habituelle; le siège est couvert de cartouches et d'inscriptions hiéroglyphiques.

« La statue était destinée à être un portrait, on le constate à la grande inégalité du travail de la tête et des parties inférieures du corps. On voit que l'artiste a mis tous ses soins à la figure. Ce fait se remarque dans un grand nombre de statues égyptiennes. Il ne faut pas croire cependant que le portrait soit celui de Ramsès II. Ce n'est absolument pas son type de physionomie. Son nom n'est là que par usurpation. Il y a eu d'autres noms grattés sur le côté du trône, le long des jambes où se trouve la place habituelle des cartouches royaux, et sur les bras, en particulier au bras droit, où cela se voit assez bien. Je crois que la statue doit être de la XII^e ou XIII^e dynastie, c'est-à-dire antérieure de près de mille ans à Ramsès II. Celui-ci, pour en prendre possession d'une manière complète, a écrit son nom partout où il le pouvait: sur la boucle de la ceinture, des deux côtés du trône et sur le dos. Là sont trois colonnes de texte; celle du milieu donne ses noms au complet, celles de côté contiennent chacune un cartouche précédé d'une formule banale qui se retrouve sur beaucoup de statues. Le nez est le seul morceau qui manque. Il faudrait peut-être le refaire. Du reste, rien de plus rare que les nez dans les fouilles d'Égypte ¹. »

Ce nez a été restauré et l'on a rapproché les deux morceaux de la statue qui fait maintenant fort bel effet; on peut juger, par les lignes qui précèdent, de l'intérêt que présente ce monument.

Et quel exemple à suivre pour les nombreux Genevois qui voyagent ou résident sur tous les points du globe !

JAQUES MAYOR.

¹ Article de M. Édouard Naville dans le *Journal de Genève*, n° du 9 juin 1889.

